

LE DUEL AU SOMMET DE LA
PUISSANTE ASSOCIATION
DES MAIRES DE FRANCE



INTERVIEW PHILIPPE LAURENT ET DAVID LISNARD

DOSSIERS

Logement
Économie Sociale et Solidaire
Enseignement supérieur

RETROUVEZ LES PAGES

Nominations
Missions
Élections



Associations et entrepreneurs à impact,
**PARCE QU'ENSEMBLE NOUS SOMMES
PLUS FORTS, BNP PARIBAS CONTINUE
DE VOUS SOUTENIR.**

**ACT FOR IMPACT⁽¹⁾ : LE PROGRAMME DE BNP PARIBAS
DÉDIÉ À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

- 150 chargés d'affaires référents dans toutes les régions.
- Des expertises dédiées sur la mesure d'impact et le contrat à impact.
- Des financements spécifiques et 30 millions d'euros investis dans des fonds d'investissement à impact.

Comme plus de 40 % des startups françaises à impact, faites confiance à BNP Paribas⁽²⁾

Pour plus d'informations, contactez votre chargé d'affaires BNP Paribas ou rendez-vous sur banqueentreprise.bnpparibas/actforimpact⁽³⁾



BNP PARIBAS

**La banque
d'un monde
qui change**

(1) Offre réservée aux clients agissant pour des besoins professionnels.

(2) Source : étude Bpifrance Le Hub et France Digitale sur les 724 startups emblématiques de l'impact de juillet 2021.

(3) Coût de connexion selon opérateur.

Éditeur

François-Xavier d'Aillières
Tél. 01 55 62 68 75
fxdaillieres@trombinoscope.com

DOCUMENTALISTES

Isabelle Hay
ihay@trombinoscope.com
Sylvain Ragot
sragot@trombinoscope.com

JOURNALISTE

Marjolaine Koch
mkoch@trombinoscope.com
Stéphanie Fontaine
sfontaine@trombinoscope.com

PUBLICITÉ

Directrice de clientèle
Delphine Léguillon
Tél. 01 55 62 68 56
dleguillon@trombinoscope.com

MAQUETTE

Tim Shepherd
Antonello Sticca
Matthew Titley
Max Dubiel

ABONNEMENT

Abonnement 1 an Tome I, Tome II
et Revue : 445 euros H.T.
Tél. 03 27 56 38 57
Fax 03 27 61 22 52
trombinoscope@propublic.fr

LE TROMBINOSCOPE

SAS au capital de 37.000 euros
504 867 789 RCS Nanterre
Une participation de DODS GRP



Le Trombinoscope
Tour Voltaire
1 place des Degrés
CS 80235 Puteaux
92059 Paris La Défense cedex

Dépôt légal à parution
ISSN 2266 5587

IMPRESSION

Printcorp

CONCEPTION ORIGINALE

Antonello Sticca

Édito

Le pavillon avec jardin, un rêve obsolète ?

L'idée aura mis du temps à infuser, mais elle est désormais pleinement assumée par le Gouvernement. Le 14 octobre, la ministre déléguée au Logement, Emmanuelle Wargon, a présenté les conclusions de la démarche "Habiter la France de demain", une large consultation initiée en février et destinée à réfléchir à des nouveaux modèles d'habitat durable et désirable. Devant un parterre d'élus, de professionnels et d'experts du logement, la ministre a exposé deux enjeux majeurs : celui de la densification des villes et celui de l'amélioration de la qualité des constructions, pour que celle-ci soit acceptable.

Emmanuelle Wargon entend redorer le blason du logement collectif et montrer qu'il existe des formes de densité heureuses. Au risque d'aller à l'encontre du rêve des Français, celui du pavillon avec jardin, idéal d'accession à la propriété, gage de confort, d'espace et de tranquillité. Selon une consultation menée par le gouvernement, 75 % des ménages souhaiteraient habiter dans une maison individuelle s'ils en avaient le choix, contre seulement 15 % en appartement. Un constat face auquel la ministre n'a pas mâché ses mots : "Le modèle à l'ancienne du pavillon avec jardin n'est plus soutenable et nous mène à une impasse (...), c'est un non-sens écologique, économique et social".

Les aménageurs et autres professionnels de la promotion dénoncent une stigmatisation de l'habitat individuel. N'exagérons rien, la ministre a simplement mis le doigt sur un point déjà soulevé par son prédécesseur, Julien Denormandie, et par bon nombre d'urbanistes depuis des années : le modèle des lotissements construits en périphérie des villes n'est définitivement pas durable. Il favorise la désertification des centres-bourgs et l'étalement urbain. Mais, bien que la lutte contre l'artificialisation des sols soit désormais inscrite dans la loi, ce discours ne passe toujours pas.

Les Français ne sont pas à une contradiction près. Selon le dernier baromètre de l'association Qualitel, qui dresse chaque année un état des lieux de la qualité des logements, telle que perçue par leurs occupants, 75 % des Français aspirent à vivre dans un logement durable, plus respectueux de l'environnement. Mais lorsqu'on leur demande, moins d'un sur deux se dit prêt à en payer le prix. Ils demandent davantage de services de proximité, sans se poser la question du rapprochement de leur logement avec les infrastructures existantes (transports, écoles, commerces, travail...). La maison individuelle fait et fera sans doute toujours rêver. Cela n'empêche pas d'en questionner le modèle, comme l'a fait la ministre déléguée au Logement, avec un certain courage. Sera-t-elle pour autant entendue ? Il faudra plus qu'un discours pour changer de paradigme. ●



Thomas Chemel

Journaliste spécialisé sur le logement, Capital Magazine



Le patrimoine, principe actif du développement durable

40 % de logements alimentés en énergie renouvelable
60 % d'électricité verte dans la consommation totale d'électricité
10 891 m² de parcelles d'espaces verts rénovées

46 706 logements

870 collaborateurs
permanents

242 gardiens

920 logements en
résidence autonomie

620 commerces



Suresnes



Bois-Colombes



Nanterre

Nanterre

Renouveau architectural du bâti

Aujourd'hui, au-delà de l'amélioration énergétique des bâtiments et du confort des logements, les projets de réhabilitation engagés par Hauts-de-Seine Habitat ont pour ambition de redonner aux patrimoines concernés une image valorisante et intégrée dans leur environnement afin de leur conférer une nouvelle attractivité.

www.hautsdeseinehabitat.fr



Passation et exécution
des marchés publics



Attestation
n°0015



Sommaire

Octobre 2021

4

Interview

*Philippe Laurent /
David Lisnard*

Le duel au sommet de la
puissante AMF



6 Plus de logements, moins énergivores !

7 Rendre le durable désirable pour concilier maison individuelle et accès aux services. *Emmanuelle WARGON*

8 Logement squatté : la nécessité de renforcer les sanctions !
Jean-Louis MASSON

10 Action Logement : acteur de la relance de la politique du logement. *Valérie LÉTARD, Dominique ESTROSI-SASSONE, Viviane ARTIGALAS et Marie-Noëlle LIENEMANN*

12 L'écologie au cœur des politiques de logement.
Thibault BAZIN, Nathalie PORTE et Robin REDA

15 L'expulsion locative : prévenir plutôt que guérir.
Nicolas DÉMOULIN

16 Économiser, innover, respirer : le bel avenir de nos bâtiments.
Jean-Luc FUGIT et Brigitte VU

18 RE2020 : plutôt que de subir, servons-nous en, tout en restant prudents ! *Daniel GREMILLET*

19 Immobilier universitaire : face aux impératifs écologiques, un sursaut est indispensable. *Vanina PAOLI-GAGIN*

20 Préserver l'essor de l'ESS malgré la crise

21 La relance des associations n'est pas qu'une question d'argent.
Olivia GRÉGOIRE

22 Les voies de la relance passent par la coopération !

Anne-Laurence PETEL

23 ESS : conforter toujours, amplifier encore.

Frédéric MARCHAND

24 Un secteur transformé par la crise ? *Régis JUANICO*

26 Accompagner l'ESS pour construire la société de demain.

Michèle de VAUCOULEURS

27 L'ESS, un atout pour la relance. *Stéphane VIRY*

28 L'ESS, un atout pour le dynamisme économique de nos territoires à mieux accompagner et valoriser.

Florence BLATRIX-CONTAT

29 L'Économie Sociale et Solidaire, acteur incontournable dans les départements ruraux de montagne. *Jean-Michel ARNAUD*

30 L'ESS, modèle économique pour l'insertion professionnelle et sociale. *Rémi CARDON*

31 En quête de normalité et d'innovation pour les étudiants

32 Réforme de l'accès aux études de santé : excellence et bienveillance ne sont pas incompatibles. *Sonia de La PROVÔTÉ*

34 Partout, une solution alimentaire pour chaque étudiant.

Fabienne COLBOC

35 La CVEC : un levier de développement de la vie étudiante.

Céline BOULAY-ESPÉRONNIER et Bernard FIALAIRE

36 La liberté d'instruction doit être sanctuarisée. *Agnès THILL*

37 Offrons un avenir serein et ambitieux à la jeunesse de France.
Laurence TRASTOURT-ISNART

38 Missions, Nominations, Élections

39 Présidence de la République

39 Gouvernement

47 Parlement

48 Corps d'État

49 AAI, collectivités d'outre-mer, conseils régionaux et départementaux

55 Autres mouvements

Le duel au sommet de la puissante AMF

Après deux mandats à la tête de l'Association des maires de France (AMF), François Baroin, le maire de Troyes, se retire. A l'occasion du 103^e congrès des maires du 16 au 18 novembre prochains, quelque 35 000 élus locaux voteront pour élire son successeur. Deux candidats sont en lice : le secrétaire général de l'AMF, le maire (UDI) de Sceaux, Philippe Laurent, face au maire (LR) de Cannes, également vice-président de l'association, David Lisnard, lequel bénéficie du soutien officiel du président sortant.

Interview réalisées par Stéphanie Fontaine

INTERVIEW PHILIPPE LAURENT

Un seul candidat aux deux élections précédentes, deux listes concurrentes pour la première fois pour le renouvellement des instances de direction, comment expliquer cette évolution à l'AMF ?

Il n'y a pas de consensus, car il n'y a pas eu de discussion ! En même temps qu'il annonçait qu'il ne se représentait pas, François Baroin, que j'avais prévenu de ma candidature si lui-même n'y retournait pas, a annoncé qu'il avait désigné son successeur, en la personne de David Lisnard. Je n'ai pu que constater que le bureau était également déjà pratiquement constitué. Toute une famille politique, centriste et modérée, qui constatait que tout avait été négocié d'avance, n'était pas représentée. Et j'ai donc fait en sorte qu'elle le soit... Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une élection à la proportionnelle. Pour finir, cela rééquilibre les différentes forces en présence, cela donne une image moins verrouillée et plus moderne de l'association.

Votre concurrent et vous mettez en avant le rassemblement, la proximité, misez sur la décentralisation, dénoncez la bureaucratie... qu'est-ce qui vous différencie vraiment ?

Sur le fond, il n'y a certainement pas beaucoup de différence. Je ne renie absolument pas ce qui a été entrepris sous François Baroin et j'ai d'ailleurs été de tous les combats de l'AMF depuis 20 ans. C'est une différence de méthode, une différence de personnalité plus que de fond. Pour moi, cette élection n'est pas un tremplin pour une carrière nationale ! Je souhaite simplement remettre l'association au centre du jeu : un maire est au contact de ses habitants, il anime, il gère... L'AMF doit lui ressembler. En travaillant plus avec les autres associations d'élus, comme France urbaine ou l'Association des maires ruraux de France, pour ne citer qu'elles, mais aussi discuter avec le patronat, les syndicats, tout le monde associatif...

Quel est votre objectif premier à la tête de l'institution, en cas de victoire ?

D'abord, il s'agira sans doute d'apaiser

les tensions qui pourraient naître avec cette campagne. Faire en sorte que chacun trouve sa place dans le nouveau bureau. La priorité sera aussi à la fédération des associations : sans se regrouper, il s'agit de retrouver une méthode de travail en commun afin d'avoir une grande maison des pouvoirs locaux. Je propose aussi d'organiser un grand oral avec chacun des candidats à la Présidentielle, afin qu'ils se prononcent clairement sur les relations qu'ils comptent entretenir avec les communes, le rôle qu'ils veulent leur donner. La décentralisation, ce n'est pas qu'une discussion d'organisation administrative, ça va plus loin que cela, c'est un débat de société.

La crise sanitaire a-t-elle modifié vos priorités politiques ?

Elle a révélé au plus haut niveau et auprès du grand public le rôle crucial des communes en cas de crise. Dans ce genre de moments, comme lors des inondations et des catastrophes naturelles, on se rend bien compte du rôle primordial du maire : il est au cœur du dispositif, à même de redonner de l'espoir... Je crois beaucoup à cela, et la crise Covid a renforcé ma détermination de prendre la présidence de cette grande communauté des maires.

Qu'attendez-vous de vos relations avec le Parlement ?

Il faut renforcer nos relations, notamment avec les Délégations aux collectivités territoriales et à la décentralisation du Parlement.

Pour compenser la mise en place du non-cumul des mandats, il faudrait que l'AMF puisse bénéficier d'un lien permanent aussi bien à l'Assemblée nationale qu'au Sénat.

Et avec le Gouvernement ?

C'est un véritable travail de fond qu'il faut mener avec les ministres, comme avec l'administration centrale. Il faut être en permanence en lien avec eux, savoir manier l'équilibre entre l'affirmation – ce qui sous-entend parfois aller jusqu'au clash – et la nécessité de négocier. L'AMF est parfois trop en réaction aujourd'hui, nous devons davantage être une force de propositions, avec des propositions potentiellement communes à d'autres associations ! Il faut être constructif tout en restant exigeant. ●



Philippe Laurent

INTERVIEW DAVID LISNARD

Un seul candidat aux deux élections précédentes, deux listes concurrentes pour la première fois pour le renouvellement des instances de direction, comment expliquer cette évolution ?

S'il n'y a eu qu'un seul candidat en 2014 et 2017, cela n'a pas toujours été le cas. Mais c'est vrai que la présence de listes concurrentes est regrettable, car cela remet en cause l'unité historique de l'AMF. C'est pourquoi j'ai proposé à mon compétiteur, Philippe Laurent, d'élaborer des listes communes, ce qu'il a refusé. Nous avons donc, avec André Laignel [maire (PS) d'Issoudun, Premier Vice-président délégué de l'AMF], veillé à composer des équipes transpartisanes avec des colistiers non encartés ou représentants toutes les nuances de l'expression politique.

Votre concurrent et vous mettez en avant le rassemblement, la proximité, misez sur la décentralisation, dénoncez la bureaucratie... qu'est-ce qui vous différencie vraiment ?

D'abord, je serais tenté de répondre que mon concurrent a finalement toutes les bonnes raisons de voter pour moi. En outre, je ne fais pas que mettre le rassemblement en avant, je le pratique. La preuve avec la constitution de mes listes, quand, en face, la composition est plus uniforme et choisie parmi les partis de l'exécutif... Ceci étant dit, il paraît plutôt normal et sain, qu'étant tous deux sortants des équipes dirigeantes de l'AMF, nous ayons une approche cohérente de la nécessité de défendre les libertés locales.

Quel est votre objectif premier à la tête de l'institution en cas de victoire ?

J'entends préserver l'unité de l'AMF, la renforcer et la dynamiser, à la faveur d'un nouveau souffle décentralisateur. Je souhaite une AMF indépendante du pouvoir, quel que soit ce pouvoir. Qu'elle soit utile avec des actions concrètes pour défendre la ruralité, faire que les communes disposent de l'ingénierie nécessaire pour répondre aux appels à projets et autres complexifications administratives, qu'elle soit au service des maires lorsqu'ils sont mis en cause personnellement

et pénalement dans l'exercice de leur mandat. Je voudrais aussi créer une cellule de soutien immédiat pour faire face à des risques majeurs tels que j'en ai connu à Cannes (inondations, incendies, séisme, attentats, etc.). Surtout, il me paraît primordial de prendre en compte la fin du cumul des mandats pour institutionnaliser et systématiser un travail en amont de préparation des textes de loi, via un Comité composé de maires, de parlementaires, de hauts fonctionnaires.

La crise sanitaire a-t-elle modifié vos priorités politiques ?

Elle a d'abord montré l'évidence de la souplesse et de l'efficacité des collectivités territoriales en général, et des mairies en particulier. La crise sanitaire a révélé les lourdeurs administratives françaises, l'excès de centralisme et parfois les contradictions entre services nationaux, régionaux, départementaux. Elle a aussi conforté mes constats sur l'absolue nécessité de pouvoir prendre des décisions au plus près du terrain, d'être évalué a posteriori sans être entravé a priori. Nous avons en effet besoin de plus de liberté, de moins d'État tatillon mais d'un État fort... En somme, de simplicité !

Qu'attendez-vous de vos relations avec le Parlement ?

Encore une fois, il me semble nécessaire que les maires, qui ne peuvent plus être députés, soient associés à la conception des lois ayant une incidence sur les communes. Le Sénat fait un remarquable travail, ce n'est hélas pas le

cas à l'Assemblée nationale où beaucoup d'élus ignorent tout de la réalité du fonctionnement d'une mairie, de nos contingences, de notre quotidien... L'interdiction du cumul des mandats a sans doute répondu à une problématique mais sans prendre en considération toutes les conséquences.

Et avec le Gouvernement ?

Nous sommes, en tant que maires, une partie de l'État. Nous attendons donc d'être respectés et de ne plus nous voir imposer des injonctions contradictoires, des décisions qui ne sont que des contraintes supplémentaires. L'AMF doit être un partenaire, à la fois loyal et exigeant, responsable et indépendant, des gouvernements quels qu'ils soient, pour porter la voix de tous les maires de France. ●



David Lisnard

TRIBUNES

PLUS DE LOGEMENTS, MOINS ÉNERGIVORES !

Compensation durant 10 ans de l'exonération de la taxe foncière pour les bailleurs des logements sociaux et aujourd'hui supportée par les communes, mise en place de contrats locaux dits «de relance du logement»... Jean Castex a annoncé fin septembre une première série de mesures, de nature fiscale et budgétaire, pour relancer la construction, aujourd'hui en crise. Le Premier ministre s'est largement inspiré des propositions de François Rebsamen, le maire de Dijon qui préside la commission sur la relance durable de la construction de logements mise en place pour y remédier.

L'objectif du Gouvernement est aussi de réduire drastiquement le nombre de passoires thermiques. Un projet d'arrêté est en cours de finalisation pour définir l'audit énergétique, créé par la loi Climat et Résilience du 22 août, et qui sera exigé à partir du 1er janvier 2022 lors de la vente de certains logements étiquetés F et G, puis D et E. Cet audit devrait à terme remplacer tous autres pour accompagner dispositifs incitatifs, comme MaPrimeRénov', CEE rénovation globale, éco-PTZ performance globale...

Inclus aussi dans la loi Climat et Résilience, le nouveau Diagnostic de Performance Énergétique (DPE), qui étiquette ainsi les habitations de A à G en fonction de leur consommation énergétique, a connu un démarrage compliqué. Une nouvelle méthode de calcul, attendue en ce 1er novembre, doit régler les problèmes identifiés.

Enfin, le Projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, surnommé 3DS (ex-4D), arrive, après son adoption par le Sénat en première lecture, en Commission des lois à l'Assemblée nationale. En matière de logement, le texte prévoit l'évolution du dispositif SRU, le prolongement de l'expérimentation sur l'encadrement des loyers, et la réduction du délai pour l'acquisition de biens en état d'abandon manifeste.

Stéphanie Fontaine



RENDRE LE DURABLE DÉSIRABLE POUR CONCILIER MAISON INDIVIDUELLE ET ACCÈS AUX SERVICES

Emmanuelle WARGON

- ▶ Ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du Logement
- ▶ Conseillère régionale d'Ile-de-France



La vision politique sur l'aménagement de la ville et l'innovation urbaine manque souvent de lisibilité et de visibilité auprès du public, même si de nombreuses démarches ont été engagées pour encourager les territoires dans une logique vertueuse, valoriser les projets exemplaires ou diffuser la connaissance. Certains principes sur lesquels s'appuie la construction de la ville durable font controverse jusqu'à conduire à une contestation plus fréquente des projets.

On oppose par exemple régulièrement qualité de vie et densité, aspirations à plus d'espace et lutte contre l'artificialisation des sols, accès aux services collectifs et habitat individuel. Le rêve des Français en matière d'habitat reste la maison individuelle. Mais atteindre cet idéal pose aujourd'hui de nouveaux enjeux liés à l'éloignement des services de proximité que ressentent beaucoup d'habitants des lotissements en périphérie des villes, à l'impact de la multiplication de ces lotissements sur la désertification des centres-villes, et aux impératifs de la transition écologique.

Dans ce contexte, nous devons proposer aux Français de nouveaux modèles d'habitat durables. Une partie de la solution se trouve dans le fait de rendre le durable désirable, c'est-à-dire en réconciliant l'envie d'espace et de tranquillité avec un aménagement qui préserve les terres naturelles, et dans le même temps, l'accès au service de proximité et le lien social.

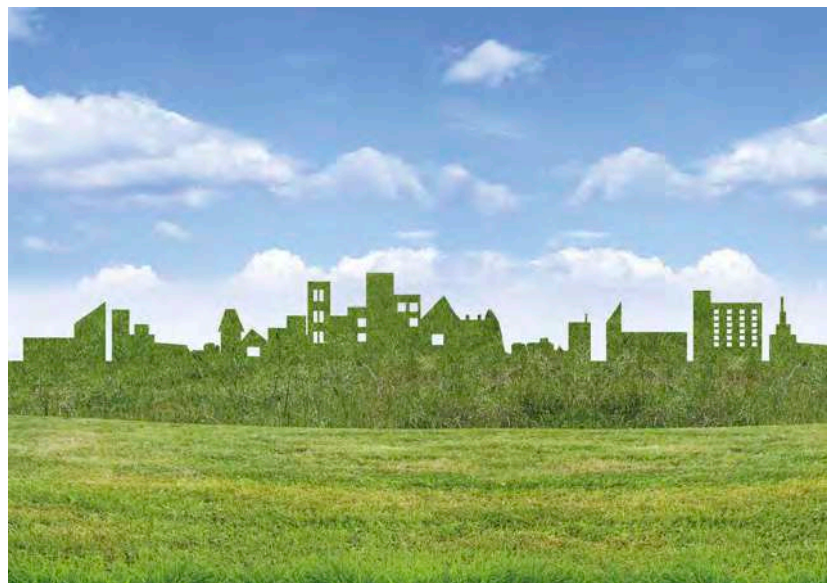
Le 9 février dernier, nous avons lancé la démarche « Habiter la France de demain » pour partager et redéfinir avec les acteurs des territoires et les Français, les fondamentaux de la ville et de l'habitat de demain. La première étape fut d'analyser six consultations menées par des partenaires, pour identifier les points de convergences et de dissensus, entre citoyens et avec les experts. Ce travail a abouti le 19 mai 2021 à la rédaction d'un manifeste avec l'ensemble du collectif France ville durable, qui réunit des élus, des architectes, des urbanistes, des acteurs du bâtiment.

En juin et juillet, une consultation en ligne et des ateliers citoyens ont montré l'évolution du regard des Français sur leur logement. Le confinement et le développement du télétravail ont révélé la volonté de vivre dans un logement plus grand et d'être

plus proche de la nature. Début septembre, et pendant 6 semaines, nous avons réuni professionnels, experts, élus et personnalités publiques autour de tables rondes thématiques sur l'impact de la crise sanitaire, la qualité du logement, la rénovation, la mixité sociale, l'accès aux services et sur la conciliation entre cadre de vie durable et désirable.

Au-delà de l'appartement en ville et de la maison individuelle, il existe de nombreuses façons de construire qui se développent et qui proposent de nouvelles manières d'habiter la ville. Nous avons identifié 128 démonstrateurs à travers la France qui expérimentent déjà ces solutions. Des solutions à faire connaître, et des solutions à répliquer quand elles fonctionnent. Pour partager ces expériences avec le grand public, douze démonstrateurs ont été sélectionnés pour réaliser plusieurs programmes courts, avec Stéphane Plaza et M6, qui montrent les plus beaux exemples de projets urbains durables et désirables.

Les principaux enseignements de cette démarche sont de trois



« Plusieurs programmes courts, avec Stéphane Plaza et M6, (...) montrent les plus beaux exemples de projets urbains durables et désirables »

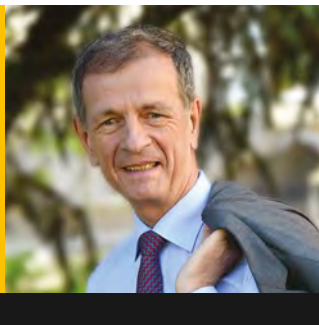
ordres : nos représentations sont en train d'évoluer, une offre différente de logements est à développer pour répondre à une nouvelle demande, et la capacité d'adaptation de nos modèles d'habitat sera cruciale. Nous devons gagner la bataille culturelle pour endiguer la désertification des centres-villes, convaincre des bienfaits de la densité urbaine quand elle est synonyme de meilleures conditions de vie, dissuader l'étalement de la ville à l'infini aux dépens des terres naturelles.

Les Français sont prêts à changer. La réconciliation est possible, voire souhaitable, pour démontrer que transition écologique et attentes sociétales peuvent être simultanément satisfaites. C'est ça, habiter la France de demain. ●

LOGEMENT SQUATTÉ : LA NÉCESSITÉ DE RENFORCER LES SANCTIONS !

Jean-Louis MASSON

- ▶ Sénateur NI de la Moselle
- ▶ Membre de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication
- ▶ Conseiller régional du Grand Est



Nos concitoyens sont exaspérés par le laxisme des gouvernements successifs et de beaucoup de parlementaires à l'égard des marginaux sans scrupule qui occupent sans droit, des terrains ou des immeubles. Le cas le plus fréquent est celui des nomades, lesquels sont d'autant plus arrogants qu'ils bénéficient d'une impunité quasi systématique.

Du point de vue des conséquences humaines pour les victimes, c'est cependant le squat de logements qui est de très loin, la dérive la plus grave. Ni la loi, ni la justice ni l'administration ne

devraient, par leurs lacunes, leur laxisme ou leurs attermolements, tolérer, et encore moins faciliter, l'occupation frauduleuse d'un logement par des squatteurs.

Et pourtant... Au début des années 2010, l'affaire Maryvonne Thamin a eu un vaste retentissement compte tenu de son contexte. Cette octogénaire de Rennes à faibles ressources avait en effet été privée de son domicile par des squatteurs qui avaient profité de son absence pour s'y installer.

Autre exemple : en août 2018, un squatteur était allé jusqu'à changer les serrures d'un appartement puis avait engagé des poursuites judiciaires contre le propriétaire qui avait voulu récupérer son logement. Et, tout récemment, un couple de retraités, totalement démunis face à une famille qui squattait leur résidence à Théoules-sur-Mer, s'est retrouvé obligé de loger un temps à l'hôtel... De telles situations sont inacceptables et il est plus que temps de s'attaquer enfin aux angles morts de notre législation.

Le premier angle mort est que les poursuites pénales ne peuvent

« Il est plus que temps de s'attaquer enfin aux angles morts de notre législation »

La Poste – SA au capital de 5 364 851 364 € – 856 000 000 RCS Paris – Siège social : 9, rue du Colonel Pierre Avia 750 15 Paris – La Banque Postale – S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance, Capital social : 6 685 350 218 € – 115 rue de Sèvres 75275 Paris CEDEX 08 RCS Paris n° 421 100 645 – **BETC – HAVAS PARIS**

être engagées que si d'une part le logement est le domicile de la victime ce qui revient à tolérer et à encourager le squat des résidences secondaires, d'autre part les squatteurs sont entrés dans les lieux par voie de fait ce qui amène les délinquants à prétendre qu'ils ont trouvé la porte ouverte. La preuve de la voie de fait doit en effet être apportée par la victime, ce qui est impossible.

Le second angle mort concerne les conditions totalement ubuesques dans lesquelles la victime d'un squat peut demander l'expulsion des squatteurs au préfet. Là aussi, la charge de la preuve incombe à la victime. Là aussi, il faut que le logement squatté soit son domicile, là aussi, elle doit prouver que les squatteurs se sont introduits frauduleusement dans les lieux, ce qui est donc souvent impossible. Pire encore, même si toutes les conditions sont réunies, le préfet peut refuser de mettre en demeure les squatteurs de quitter les lieux.

Enfin, pour couronner le tout, la loi sanctionne trois fois plus lourdement la victime qui récupérerait l'usage de son domicile en utilisant les mêmes moyens que le squatteur : l'introduction



par voie de fait dans le domicile d'autrui n'est passible que d'un an de prison alors que le fait de forcer l'occupant illicite à quitter les lieux est passible de trois ans de prison. Il est vraiment temps que le Gouvernement et le législateur se décident à prendre des mesures adéquates. ●

RENDRE CHOLET AUSSI CAPITALE QUE PARIS.

**NOUS SOMMES LE PREMIER PRÊTEUR BANCAIRE
AUX COLLECTIVITÉS LOCALES ET HOPITAUX PUBLICS.
LA PROXIMITÉ, C'EST UN MÉTIER.**

Source : Le Groupe La Poste,
Document d'enregistrement universel 2020.



LA POSTE
GROUPE

ACTION LOGEMENT : ACTEUR DE LA RELANCE DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT

Valérie LÉTARD

- ▶ Sénatrice UC du Nord
- ▶ Vice-présidente du Sénat
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Membre du Conseil d'administration de l'Agence nationale de l'habitat
- ▶ Co-auteur du rapport d'information sur la situation d'Action Logement



Dominique

ESTROSI-SASSONE

- ▶ Sénatrice LR des Alpes-Maritimes
- ▶ Vice-présidente de la commission des Affaires économiques
- ▶ Membre du Conseil national de l'habitat
- ▶ Co-auteur du rapport d'information sur la situation d'Action Logement



Marie-Noëlle LIENEMANN

- ▶ Sénatrice Ratt. CRCE de Paris
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Membre du Conseil d'administration du Centre scientifique et technique du bâtiment
- ▶ Co-auteur du rapport d'information sur la situation d'Action Logement



Viviane ARTIGALAS

- ▶ Sénatrice socialiste, écologiste et républicain des Hautes-Pyrénées
- ▶ Vice-présidente de la commission des Affaires économiques
- ▶ Co-auteur du rapport d'information sur la situation d'Action Logement



« **O**n ne touche plus à un truc qui marche ! », c'est par ces mots qu'Emmanuelle Wargon, ministre du Logement, a clôt le débat sur l'avenir d'Action Logement qui semblait renaître après la publication, deux jours auparavant, d'un rapport de la Cour des comptes. De fait, à contretemps et avec près d'un an de retard, la Cour semblait vouloir redonner vie au projet de démantèlement du groupe paritaire et d'étatisation de la Participation des employeurs à l'effort de construction, la PEEC. La page est pourtant tournée depuis cet été car Action Logement s'est affirmé comme l'acteur indispensable de la relance de la politique du logement mise à mal depuis le début du quinquennat et par la crise sanitaire. Mais comment en est-on arrivé là et quelles sont les perspectives pour le futur ?

Une première étape a été franchie, il y a un an, la commission des Affaires économiques du Sénat² s'étant opposée au passage en force du Gouvernement qui voulait réformer et peut-être démanteler le groupe Action Logement par voie d'ordonnance. Pour contrer cette issue présentée comme inéluctable, elle a fédéré les partenaires sociaux, le mouvement HLM et de nombreux élus de terrain de tous bords politiques. Le rapport, que nous avons présenté le 17 novembre 2020 et intitulé « Non au démantèlement d'un pilier du logement social », a conduit le Gouvernement à renoncer et à revenir à la table des négociations.

Dans notre rapport, nous avons rappelé qu'Action Logement est issu de réformes initiées par les partenaires sociaux depuis 2015 pour restructurer le « 1 % logement » et améliorer

substantiellement sa gestion. Toutefois, cette transformation profonde et attendue a également été une période de fragilité pendant laquelle le groupe a été souvent critiqué pour son passé alors qu'il se projetait dans l'avenir. Il a fait l'objet d'une véritable campagne de déstabilisation allant du refus du Gouvernement d'appliquer la loi ELAN en passant par la multiplication des inspections et in fine la menace d'une captation de la PEEC au prétexte de la réduction des impôts de production !

Mais le « 1 % logement » est un élément central de notre pacte social, fruit de la Résistance et de l'après-guerre et au cœur de la conception généraliste du logement social. C'est un héritage et un atout qu'il faut absolument préserver. Action Logement est riche de 70 ans de cotisation des Français, 1,1 million de logements et 900 milliards d'euros de bilan. Il représente 18 % des logements sociaux et plus de 66 % du financement de la rénovation urbaine...

Bien entendu, nous constatons également que tout n'était pas optimal. Il y a eu de réelles difficultés de gouvernance et certains programmes ne se déployaient pas assez rapidement. Mais globalement, les critiques formulées concernaient des dysfonctionnements datant de la mise en place du groupe et même parfois dus à des obstacles mis par l'État !

Pour nous, il est central de préserver la PEEC, comme source de financement du logement, la gouvernance paritaire et le patrioisme. Il est également essentiel qu'Action Logement retrouve toute sa place dans les territoires au profit des entreprises et des salariés en partenariat avec les élus locaux. En effet, le modèle généraliste du logement social, visant à loger les salariés à

proximité de de leurs emplois reste d'actualité comme l'ont montré le mouvement des « Gilets jaunes » et la pandémie de la covid-19, avec la question des « travailleurs clefs ».

Une seconde étape a été franchie au printemps 2021. En mars, Action Logement a conclu avec l'État un avenant à son Plan d'investissement volontaire, le PIV, pour participer à la relance de l'économie en ajoutant 1,17 milliard d'euros aux neuf milliards déjà programmés. En avril, les partenaires sociaux ont formulé leurs propositions de réforme du groupe.

La troisième étape décisive a été franchie à l'été. En présentant des résultats en déficit au mois de juin, Action Logement a prouvé que ses moyens étaient mis sous tension, ce que nous avons déjà constaté dans notre rapport, la plupart des objectifs de la convention quinquennale conclue avec l'Exécutif étant atteints ou dépassés. Cela justifiait également le lancement d'un emprunt obligataire sur les marchés à hauteur d'un milliard d'euros d'autant plus nécessaire que le groupe acceptait dans le même temps de répondre à la détresse des quartiers pauvres en abondant de 1,4 milliard d'euros le Nouveau programme national de renouvellement urbain, le NPNRU.

Logiquement, fin juillet, le Premier ministre a félicité les partenaires sociaux pour le travail accompli et donné son accord aux propositions de réforme qu'ils avaient présentées au printemps. Il s'agira de poursuivre sur la lancée suivie depuis un an : plus d'efficacité, de transparence et de capacité à vérifier le respect des engagements pris par le groupe.

Plutôt que de revenir sur des questions tranchées, l'enjeu est

désormais de passer à l'action pour le logement et, si possible, de renouer une confiance abîmée entre la majorité présidentielle qui n'avait voulu voir dans le mouvement HLM et Action Logement en particulier qu'un « dodu dormant ».

Le logement est aujourd'hui politiquement central dans les questions de pouvoir d'achat et d'ascenseur social. En termes de pouvoir d'achat, les Français voient leur budget mangé par les dépenses contraintes qui représentent plus d'un tiers de leurs revenus dont près de 70 % en raison des coûts du logement (achat, loyer, énergie) qui progressent beaucoup plus vite que leurs salaires.

Par ailleurs, avec le parcours résidentiel de la location sociale à la propriété, du petit appartement à la maison familiale, qui coïncide, c'est l'ascenseur qui est bloqué. Au total, avec moins d'argent disponible et moins de perspectives d'évolution, les Français peuvent ressentir un sentiment de déclassement dans un monde qui paraît plus dur et incertain pour eux-mêmes comme pour leurs enfants.

C'est dire, si la mobilisation de tous les opérateurs est attendue pour relancer la politique du logement au premier rang desquels figure Action Logement en ordre de marche. Nous resterons particulièrement vigilantes à préserver cet atout pour notre pays et tous les Français. ●

1. Interview sur BFM le 6 octobre 2021.

2. Mmes Dominique Estrosi Sassone, Viviane Artigalas et Marie-Noëlle Lienemann étaient également rapporteuses de la mission d'information.

PASSE TON CODE D'ABORD.

DEPUIS 2016, 4 511 210 EXAMENS DU CODE DE LA ROUTE
ONT ÉTÉ PASSÉS À LA POSTE.
LA PROXIMITÉ, C'EST UN MÉTIER.

L'ÉCOLOGIE AU CŒUR DES POLITIQUES DE LOGEMENT



Thibault BAZIN

- ▶ Sénateur LR du Val-d'Oise
- ▶ Membre de la commission des Finances



Nathalie PORTE

- ▶ Députée LR du Calvados
- ▶ Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- ▶ Conseillère régionale de Normandie



Robin REDA

- ▶ Député LR de l'Essonne
- ▶ Membre de la commission des Finances
- ▶ Membre de la Commission nationale chargée de l'examen du respect des obligations de réalisation des logements sociaux
- ▶ Conseiller régional d'Ile-de-France



Le mouvement des Gilets jaunes a montré la nécessité de ne pas imposer aux Français un mode de vie en contradiction avec leurs besoins vitaux. Cette colère peut resurgir. Prôner une écologie punitive et antisociale est le meilleur moyen d'éloigner encore un peu plus les Français de l'action volontariste face à l'urgence climatique.

Or, la réduction des déchets, l'amélioration des transports en commun ou encore les changements d'habitudes de consommation ne se feront qu'avec l'aval des habitants. Les mesures demandées doivent donc s'adapter aux territoires qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux.

Dans ce contexte, les politiques publiques relatives à la rénovation thermique font consensus et doivent donc être accélérées. Pour lutter contre la précarité énergétique et permettre le renouvellement d'un parc immobilier vétuste et énergivore, l'impulsion collective de l'État, des collectivités et des entreprises est indispensable. Mais cibler les « passoires thermiques » demande de décocher rapidement !

La création de l'aide directe MaPrimeRénov' a fait gagner cette

politique en lisibilité mais la conversion en actes reste inégale. Lancée le 1er janvier 2020 et renforcée dans le cadre du Plan de relance, MaPrimeRénov' remplace le Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) et les aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH). Cette prime doit aider les propriétaires qui occupent leurs logements et les propriétaires bailleurs à financer des travaux ou des dépenses de rénovation énergétique, ainsi que les copropriétés pour la réalisation de travaux dans les parties communes.

Si cette aide gouvernementale est un véritable « coup de pouce » pour les ménages français, elle révèle aussi de nombreux défauts structurels qui pénalisent artisans et bénéficiaires.

Tout d'abord, les délais de versement de la prime s'allongent au fil des mois, dus à un bug informatique, provoquant pour certains foyers aux revenus modestes des problèmes financiers conséquents. Ensuite, les ménages se plaignent d'une absence de clarté des critères d'éligibilité de la prime, de la complexité de la procédure et parfois, des changements du montant de l'aide variant après la validation du dossier par l'ANAH ou après le début des travaux.



MaPrimeRénov' : « une solution intéressante mais gâchée par une application bureaucratique et faillible »

bureaucratique et faillible.

Si l'on veut que la France devienne un pays écologiquement vertueux dans lequel nos concitoyens aspirent à vivre, il faut du pragmatisme et du bon sens. Pour entraîner les Françaises et les Français dans cette conversion, la simplification est indispensable. Malheureusement, ce n'est pas le chemin choisi ! ●

**AIDER À BOUCLER AUSSI
LES DÉBUTS DE MOIS.
CHAQUE MOIS, 1,4 MILLION DE CLIENTS
DE LA BANQUE POSTALE SE RENDENT
EN BUREAU DE POSTE POUR RETIRER
LEURS PRESTATIONS SOCIALES.
LA PROXIMITÉ, C'EST UN MÉTIER.**

Refuser de construire, c'est renoncer à loger

A la veille des conclusions de la concertation « Habiter la France de demain », mercredi 13 octobre 2021, Yannick Borde, le président de Procivis (promoteur immobilier, constructeur de maisons individuelles et administrateur de biens), vice-président de l'Union sociale pour l'habitat (USH) et maire de Saint-Berthevin (Mayenne), a adressé une lettre ouverte – publiée dans La Tribune - à la ministre du Logement, Emmanuelle Wargon, l'invitant à résoudre l'équation « besoins en logements croissants, utilisation du foncier décroissante ».

Madame la Ministre, chère Emmanuelle Wargon,

Alors que vous vous apprêtez à conclure ce 14 octobre la concertation « Habiter la France de demain », je voulais vous faire part d'une conviction : refuser de construire, c'est renoncer à loger. Habiter la France de demain implique avant tout de résoudre l'équation : « besoins en logements croissants, utilisation du foncier décroissante ».

Des besoins croissants pour répondre à l'inflation des prix, au mal-logement, à la démographie dynamique, à l'accueil de nouvelles populations, aux recompositions familiales, à la décohabitation des jeunes étudiants, au développement économique des territoires, etc. Notre pays connaît une crise de l'offre de logements dont les conséquences humaines seront dramatiques. Les prix vont continuer à monter fortement, amputant le pouvoir d'achat des populations modestes et des classes moyennes, les reléguant vers des logements dégradés et bloquant l'ascension sociale par l'accession à la propriété.

Parallèlement il nous faut désormais intégrer la contrainte écologique et diminuer notre utilisation du foncier pour préserver les sols. Le rapport du GIEC publié au cœur de l'été a légitimement ému tout citoyen conscient. La finitude des ressources naturelles s'impose à tous comme un nouveau cadre d'action. Le secteur du logement doit être à la hauteur de sa responsabilité environnementale.

Cette équation est d'autant plus complexe à résoudre qu'elle est posée dans un contexte de pénurie de matériaux, de matériel, et de main d'œuvre. Comment réussir ?

En mobilisant l'expérience. Dans les années 1960, les lois Debré ont permis de construire rapidement les logements nécessaires à faire disparaître les bidonvilles aux portes des grandes agglomérations. Plus récemment, le Parlement a adopté une loi relative aux conditions exceptionnelles de réalisation des infrastructures pour les Jeux olympiques et paralympiques. L'urgence sociale que constitue aujourd'hui le logement des Français ne justifie-t-elle pas de telles mesures d'exception ?

En s'appuyant sur les élus. Encourager les maires bâtisseurs est une bonne chose. Mais allons plus loin en décentralisant la politique du logement et en supprimant les zonages qui génèrent de nombreux effets pervers. Faites confiance aux Maires, en lien avec les services déconcentrés de l'État notamment à travers les Programmes locaux de l'Habitat, pour savoir où et comment construire, nul ne connaît mieux le territoire. Abandonnons les notions de zone tendue et détendue qui n'ont plus de sens : partout nous avons besoin de logements.

En misant sur l'intelligence des Français. Trois quarts de nos concitoyens aspirent à vivre en maison individuelle. Mais ces mêmes personnes se soucient de plus en plus de l'état de la planète. Mettons-leur le marché en main, et proposons une offre spécifique : les maisons individuelles dites « groupées ». Stoppons toute construction neuve en secteur diffus et soutenons de nouvelles formes urbaines qui concilient le sentiment d'intimité de la maison individuelle et la lutte contre l'étalement urbain.

En comptant sur le professionnalisme des acteurs de la promotion immobilière et du logement social. Sanctuarisez le modèle du logement social, comme vous l'avez exprimé au Congrès de Bordeaux, et ne changez pas les règles de contrôle des organismes HLM au moment où vous leur demandez de produire 250.000 logements en 2 ans. Les acteurs du logement social n'ont pas d'autre objectif que de répondre aux demandes toujours plus nombreuses des familles.

Donnez aux professionnels les moyens de construire en augmentant le fond friche et en l'étendant à toutes les situations de bâti vacant, insalubre ou délaissé ; en cédant le foncier de l'État à bas prix à ceux qui s'engageront à y construire du logement social ; en accompagnant la constitution de filières d'approvisionnement, notamment de bois.

Madame la Ministre, notre approche est pragmatique et aucunement dictée par la recherche effrénée du profit : nous sommes un réseau coopératif, nullement soumis à une quelconque pression d'actionnaires. Ce que nous voulons, c'est permettre aux Français de se loger décemment, de pouvoir changer de logement au fil des événements de la vie, et de se constituer un patrimoine sécurisant en accédant à la propriété. Bref, faire en sorte qu'habiter la France de demain soit une chance, et non un privilège.



Yannick Borde
Président de Procivis

L'EXPULSION LOCATIVE : PRÉVENIR PLUTÔT QUE GUÉRIR

Nicolas DÉMOULIN

- ▶ Député LaREM de l'Hérault
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Coprésident du groupe d'études Pauvreté, précarité et sans abri
- ▶ Auteur d'un rapport commandé par le Premier ministre fin 2020 pour formuler des propositions visant à réduire les expulsions locatives liées aux loyers impayés, compte tenu du risque accru en période de crise sanitaire.



L'expulsion d'un locataire est un drame humain toujours inacceptable. Le plus souvent, ce drame prend son origine dans des accidents de la vie, des tensions et des incompréhensions.

C'est aussi une grande source de difficultés pour les bailleurs, dont la majorité sont des « petits propriétaires » ne disposant que d'un ou deux biens. C'est le dénouement d'une période usante et fastidieuse, en dépit de la mobilisation de nombreux acteurs. Chaque cas est singulier et mérite une attention particulière.

Le « sens de l'action publique reste de protéger les populations les plus précaires et vulnérables, tout en préparant une reprise progressive des procédures d'expulsion sous conditions »

La crise du Covid-19 que nous vivons depuis un an et demi n'a fait qu'accentuer la crainte d'un décrochage pour de nombreux ménages. À ce titre, le Premier ministre m'a confié une mission en septembre 2020 et mon rapport lui a été remis en janvier 2021. J'y préconise 53 recommandations visant à prévenir les expulsions locatives dont une partie s'est concrétisée dans l'action menée par le Gouvernement.

Ainsi, l'instruction interministérielle du 26 avril 2021 a préparé la sortie de la trêve hivernale tout en renforçant la prévention des expulsions. Pour apporter stabilité et sécurité à des propriétaires qu'il n'est pas admissible de léser, le fonds d'indemnisation des bailleurs a été abondé à hauteur de vingt millions d'euros. Pour éviter l'insupportable situation où une expulsion équivaut à une mise à la rue, le principe d'une proposition obligatoire d'une solution d'hébergement ou de logement a été posé. Pour finir, le sens de l'action publique reste de protéger les populations les plus précaires et vulnérables, tout en préparant une reprise progressive

des procédures d'expulsion sous conditions.

En partie issu des propositions du rapport, le 3^{ème} plan d'action interministériel de prévention des expulsions locatives a été déployé en juin 2021. Trente millions d'euros ont été alloués afin de venir en aide aux locataires en situation d'impayés. Les préfets disposent quant à eux de 3,7 millions d'euros supplémentaires afin de renforcer les effectifs des Commissions de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX).

Ces actions n'auraient pu être obtenues sans la mobilisation du ministère du Logement et des services de la délégation interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au logement. Dans un contexte très particulier, les services de l'État ont donc été à la hauteur et je tiens à les saluer.

Enfin, l'accès à l'information est un enjeu déterminant dans l'amélioration de la prévention des expulsions. Parce que la dématérialisation n'est pas le remède à tout et que le contact humain reste indispensable, il faut louer les initiatives comme la création en 2021 des 26 équipes mobiles du ministère du Logement pour effectuer des démarches « d'aller-vers » à l'égard des locataires invisibles des services sociaux.



L'accès aux aides et à l'accompagnement a pu être renforcé grâce au travail remarquable du réseau des Agences départementales d'information sur le logement (ADIL) et de tous les acteurs associatifs et leur implication sur le terrain (Fondation Abbé Pierre, Secours catholique et tant d'autres...).

L'ensemble de ces mesures permet pour l'heure de voir s'éloigner la crainte des 30 000 expulsions en 2021. Cependant, il nous appartient à ce stade de rester extrêmement vigilants sur l'évolution des expulsions, car c'est un risque pernicieux qui ne se matérialise souvent que dans le temps long. ●

ÉCONOMISER, INNOVER, RESPIRER : LE BEL AVENIR DE NOS BÂTIMENTS

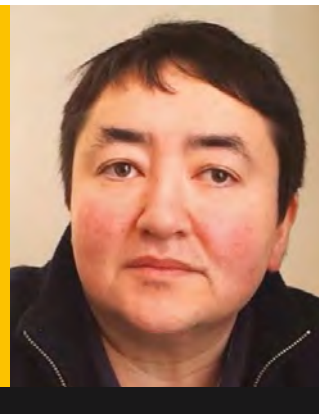
Jean-Luc FUGIT

- ▶ Député LaREM du Rhône
- ▶ Secrétaire de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- ▶ Vice-président de l'OPECST
- ▶ Président du Conseil National de l'Air



Brigitte VU

- ▶ Ingénieure en efficacité énergétique des bâtiments
- ▶ Enseignante chercheure au département Énergie de l'université de technologie de Belfort Montbéliard (UTBM)
- ▶ Experte Énergie, bâtiment, hydrogène auprès de l'OPECST



Sobriété énergétique, réduction des émissions de gaz à effet de serre, ou encore protection de la santé environnementale, sont autant de défis auxquels nous devons répondre pour réussir la transition écologique de notre société. Le logement et le bâtiment ont la particularité d'être concernés par l'ensemble de ces enjeux.

La rénovation énergétique est devenue un axe majeur de l'action environnementale. Aujourd'hui, 67 % des Français identifient la réduction de la consommation énergétique comme un geste important pour réduire leur empreinte environnementale (baromètre Qualitel 2021).

Les programmes de rénovation énergétique des bâtiments, déjà bien engagés depuis 2017, ont été accélérés grâce au plan France Relance et à la loi Climat et résilience. Le dispositif d'aide

« Le besoin de rénovation, en particulier d'isolation thermique, ne doit pas se faire sans penser également à la protection de la santé des occupants »

MaPrimeRenov', lancé début 2020, connaît un succès retentissant, ayant permis de financer les travaux de rénovation de 300 000 logements en 2020, et près de 800 000 en 2021.

Le besoin de rénovation, en particulier d'isolation thermique, ne doit pas se faire sans penser également à la protection de la santé des occupants. Il est ici question de la qualité de l'air intérieur : plus on isole, plus on « confine » l'air, et donc plus on augmente la concentration de polluants potentiels.

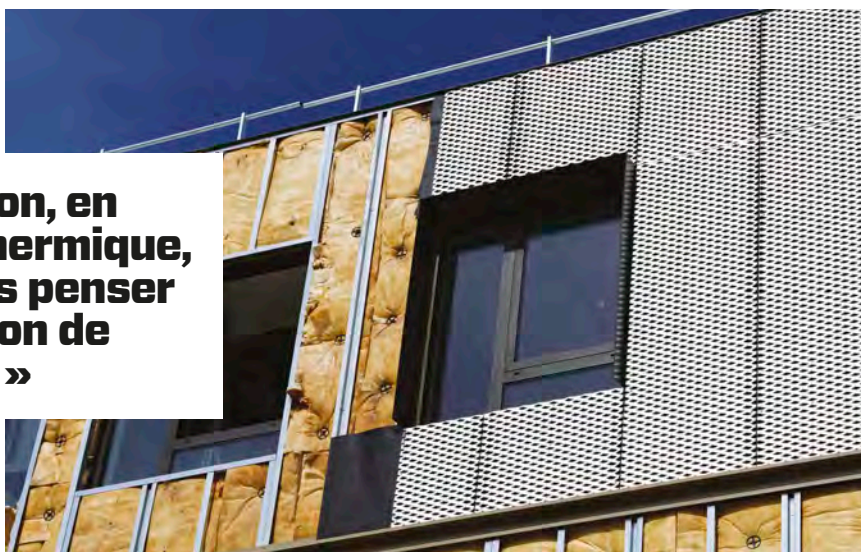
Le renouvellement performant de l'air doit être l'une des préoccupations majeures lors de la rénovation énergétique, car un logement durable est aussi un logement dans lequel on respire bien. Il faudrait sûrement mettre en place un diagnostic de performance de la qualité de l'air intérieur (DPQAI), similaire au diagnostic de performance énergétique (DPE), qui permet à l'acheteur ou au locataire d'un logement d'avoir une appréciation plus précise des conditions de vie dans son logement.

Ce diagnostic donnera l'occasion de repérer et de prévenir, dans un bâtiment, de potentielles menaces importantes en air intérieur : présence de moisissures, de solvants ou meubles en

bois agglomérés fortement émetteurs, ou encore surexposition à la pollution de l'air provenant de l'extérieur par les entrées d'air.

Pour aller plus loin dans la réduction de l'impact environnemental des bâtiments, il faut aussi s'appuyer sur l'innovation. L'hydrogène, par exemple, aujourd'hui surtout envisagé dans le domaine de la mobilité, présente également un fort potentiel pour le secteur du bâtiment. Il peut en effet permettre de créer des bâtiments, voire des quartiers autonomes.

Très concrètement, l'idée est d'abord d'installer des panneaux



photovoltaïques sur les toitures, et d'utiliser la production d'électricité en autoconsommation, le surplus étant stocké dans des batteries pour un usage court. Lorsque les batteries sont pleines, le surplus d'électricité est alors « transformé » en hydrogène via un électrolyseur. L'hydrogène ainsi produit est stocké et peut ensuite être lui-même transformé à la demande en électricité, via une pile à combustible.

Par ailleurs, la chaleur dégagée par cette pile peut être valorisée pour alimenter le réseau d'eau chaude ou le circuit de chauffage. Cette démarche innovante permet d'augmenter le rendement énergétique des panneaux photovoltaïques.

Demain, nos bâtiments seront durables parce qu'ils seront économes en énergie, évoluant avec le progrès technologique, et respectueux de notre santé. Autrement dit, des lieux où il fait bon vivre.●

Les entreprises qualifiées du génie électrique au service de la transition écologique des bâtiments



**Entretien avec Thierry Schott,
Président de Qualifelec**

Comment les entreprises du génie électrique peuvent-elles participer à l'amélioration énergétique du bâtiment ?

C'est un peu comme en médecine : il y a le curatif, mais le plus important c'est le préventif.

Quand on parle rénovation énergétique des bâtiments, on pense spontanément à l'isolation ou à l'installation de nouveaux équipements plus économes en énergie.

Mais, on oublie trop souvent un autre volet, tout aussi important : le pilotage du bâtiment. En effet, c'est à travers le contrôle et la régulation des différents équipements qu'on peut éviter les dérives de consommation, transmettre des données pour sensibiliser les occupants à l'écoresponsabilité et connecter le bâtiment avec son environnement. Et c'est là que les entreprises du génie électrique interviennent.

Pourquoi faut-il avoir recours à des entreprises qualifiées en matière de rénovation des bâtiments ?

La qualification est, à la fois, une preuve d'expertise du professionnel du génie électrique et un gage de confiance pour le consommateur.

La mission de Qualifelec, organisme de qualification du génie électrique créé en 1955, est d'évaluer les compétences et la capacité d'une entreprise par rapport à des exigences de qualité.

Grâce à son réseau, Qualifelec est devenu un acteur de premier plan de la transition énergétique et un partenaire écouté des pouvoirs publics et de l'ensemble des parties prenantes du marché.

Qualifelec compte aujourd'hui 7.000 entreprises qualifiées. Elles sont réparties sur l'ensemble du territoire et couvrent tous les domaines du génie électrique, énergétique et numérique.

Le recours à des entreprises qualifiées permet d'avoir accès à des solutions techniques sécurisées, fiables et performantes. Le client sait qu'il a affaire à des professionnels de qualité qui lui permettront de réaliser des économies d'énergie, dans une période où le pouvoir d'achat est une préoccupation importante.



Quels sont les exemples concrets d'intervention des entreprises qualifiées du génie électrique dans les bâtiments durables ?

Le bâtiment doit répondre aux nouveaux usages de ses occupants et à leurs préoccupations environnementales. Avec le développement de la mobilité électrique, notamment, les pouvoirs publics ont fixé des objectifs ambitieux d'équipement du territoire en points de recharge des véhicules électriques. Dans les logements individuels ou collectifs,



l'installation d'infrastructures de recharge adaptées suppose une prise en compte de l'environnement électrique autour de ces équipements.

Le savoir-faire des professionnels électriciens est indispensable pour répondre aux normes de sécurité en vigueur, qui garantissent la protection de l'utilisateur.

Qualifelec a été le premier organisme de qualification à proposer, dès 2015, la reconnaissance de la compétence en IRVE. Le législateur a, par la suite, reconnu l'importance de la qualification dans cette activité et l'a rendue obligatoire en janvier 2017.

Aujourd'hui, Qualifelec participe à l'accélération du déploiement des IRVE sur l'ensemble du territoire national, en veillant à la sécurité, la qualité et à la performance des installations.

Vous êtes également engagé, en tant que président de Qualifelec, sur la maintenance des équipements électriques dans les bâtiments. Quelles sont les actions concrètes que vous menez en la matière ?

Les professionnels électriciens qualifiés sont des interlocuteurs privilégiés des consommateurs. Ils sont, certes, impliqués dans la rénovation mais aussi dans la maintenance des différents équipements électriques.

Qualifelec s'est donc, naturellement, positionné comme un partenaire des pouvoirs publics dans le cadre de la labellisation des réparateurs, prévue par la loi anti-gaspillage et économie circulaire (loi AGECE) votée en 2018.

Le recours aux professionnels qualifiés du génie électrique dans la mise en œuvre du fonds de réparation serait, là encore, un gage de confiance pour les consommateurs, et un puissant outil de soutien en faveur de la relance de l'activité dans les territoires.

Pour toutes ces raisons, nous invitons les décideurs publics, quels qu'ils soient, à considérer davantage l'enjeu de la qualification des professionnels du génie électrique énergétique et numérique, à la promouvoir et à la prescrire auprès des parties prenantes concernées.

RE2020 : PLUTÔT QUE DE SUBIR, SERVONS-NOUS-EN, TOUT EN RESTANT PRUDENTS !

Daniel GREMILLET

- ▶ Sénateur LR des Vosges
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques du Sénat
- ▶ Président du groupe d'études « Energie » du Sénat
- ▶ Conseiller régional du Grand-Est



Parce que les émissions de gaz à effet de serre (GES) des secteurs tertiaire et résidentiel représentent 19 % de nos émissions nationales, la nouvelle réglementation environnementale 2020 (RE2020), est un important levier d'action pour atteindre la « neutralité carbone » en 2050. Néanmoins, elle devrait avant tout être perçue comme une opportunité économique, et non comme une contrainte administrative, et être adaptée aux réalités locales et à la conjoncture économique.

Sur le fond, la RE2020¹ bouleversera la compétitivité des différentes filières, dans les secteurs de l'énergie comme de la construction. Elle aura, tout d'abord, des effets économiques majeurs sur la filière gaz avec : l'interdiction de facto de l'installation de 100 000 chaudières à gaz par an ; une déstabilisation des 36 usines intervenant dans la fabrication de chaudières à gaz et des 15 000 entreprises chargées de leur installation.

D'autres filières seront également affectées : les réseaux de chaleur et les chaudières au fioul et au charbon, dans le secteur de l'énergie ; le béton, l'aluminium, puis les tuiles et briques, dans le secteur de la construction. Au total, la RE2020 aura une incidence directe sur le secteur de la construction avec, d'ici 2024, une hausse des prix des bâtiments neufs de plus de 3 %, et un ralentissement des mises en chantier, mais elle aura aussi un impact sur le pouvoir d'achat des ménages, à travers le prix des équipements de chauffage et de la consommation d'énergie.

C'est pourquoi le Gouvernement devrait prévoir des souplesses administratives et des moyens financiers nécessaires à la décarbonation des logements neufs. La transition énergétique ne se décrète

pas, elle se construit avec et pour l'ensemble de nos concitoyens, les secteurs d'activités, et notre avenir.

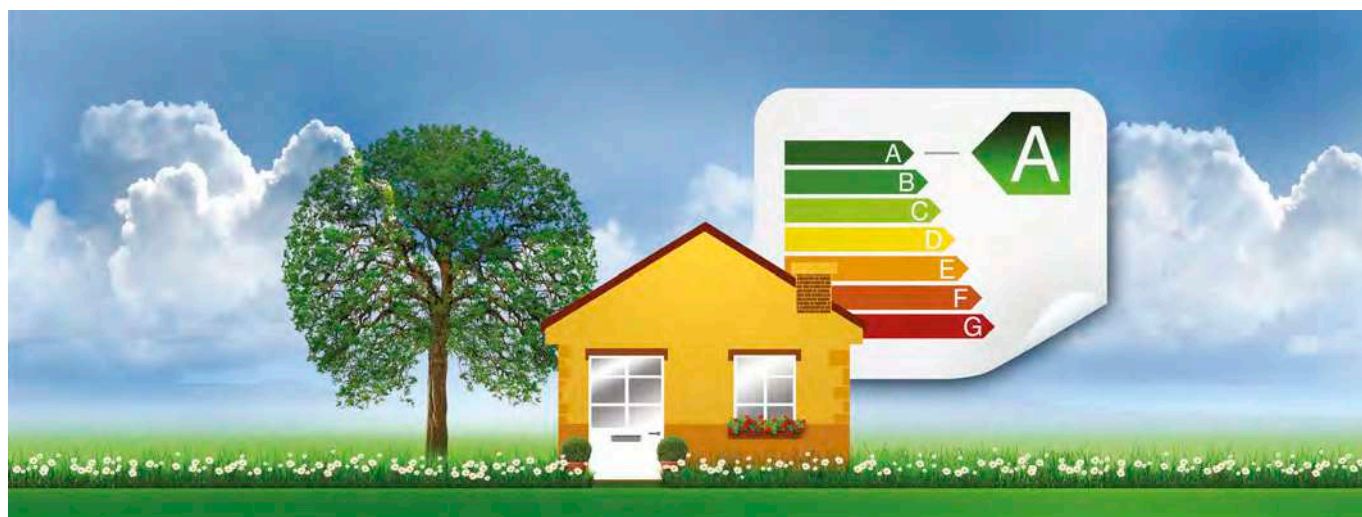
Un cadre réglementaire adapté et proportionné serait, d'une part, gage de sa bonne application, en particulier à travers l'application effective d'une « clause de revoyure ». Le Gouvernement s'y était engagé auprès des professionnels. D'autre part, pour amortir le « choc de compétitivité » dans le secteur de l'énergie, il serait utile de prévoir des souplesses pour les filières du gaz et des réseaux de chaleur, en instituant des plans d'urgence pour les usines et installateurs précités, en promouvant le biogaz et le bio-fioul pour le chauffage des logements.

En outre, afin de prévenir tout « risque de rupture » dans le secteur de la construction, le Gouvernement devrait s'attacher à achever le travail de normalisation de l'analyse des émissions des bâtiments selon le cycle de vie (ACV) dite « dynamique » avant de se prononcer sur sa généralisation. Il s'agit également de compenser vis-à-vis des ménages et des professionnels les surcoûts induits par la RE2020, notamment en revalorisant le chèque énergie et en abaissant la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à proportion des surcoûts induits.

Enfin et surtout, il convient d'évaluer les conséquences de la RE2020 sur la sécurité et la consommation énergétiques, en particulier sur la sécurité d'approvisionnement, la compétitivité des entreprises et le pouvoir d'achat des ménages. Nous ne pouvons pas nous contenter de mesures mal calibrées car mal évaluées dans le secteur de l'énergie – ô combien sensible pour les ménages ! L'actuelle flambée des prix des énergies nous le rappelle un peu plus chaque jour... ●

« La transition énergétique ne se décrète pas, elle se construit avec et pour l'ensemble de nos concitoyens, les secteurs d'activités, et notre avenir »

1. Les chiffres indiqués ci-après sont issus d'une étude, commandée par le Sénat, sur l'impact économique de cette réglementation, dans sa version initiale.



IMMOBILIER UNIVERSITAIRE : FACE AUX IMPÉRATIFS ÉCOLOGIQUES, UN SURSAUT EST INDISPENSABLE

Vanina PAOLI-GAGIN

- ▶ Sénatrice Ratt. Les Indépendants-République et territoires de l'Aube
- ▶ Membre de la commission des Finances du Sénat
- ▶ Vice-présidente de la délégation sénatoriale à la prospective
- ▶ Rapporteuse spéciale des crédits de la mission «Enseignement supérieur»



A lors que les étudiants ont fort heureusement retrouvé les campus, j'ai présenté un rapport de contrôle sur l'immobilier universitaire. Depuis leur accession à l'autonomie, c'est aux universités qu'il incombe d'entretenir et gérer le parc mis à disposition par l'État (18 millions de m² sur un foncier de 5 300 ha).

La gestion de ce parc vieillissant et énergivore (31 % du bâti serait dans un état peu ou pas satisfaisant et 21 % est classé E, F ou G !), mais aussi étendu et disparate, constitue un défi. Il s'agit à la fois de valoriser cet actif, pour permettre aux universités de remplir leurs missions, et d'optimiser la charge financière en résultant, l'immobilier étant leur 2^{ème} poste de dépense.

Or, j'ai pu constater au gré des auditions et déplacements que la plupart des établissements ne sont pas suffisamment armés pour relever ce défi en raison de données immobilières lacunaires, d'une gouvernance hésitante sur ces thématiques et d'un budget insuffisant pour enrayer la dégradation du bâti, en dépit des efforts récents et opérations ponctuelles.

Pourtant, la gestion du parc doit évoluer pour accompagner le service public de l'enseignement supérieur dans ses mutations de nature pédagogique, numérique, sociétale ou énergétique. À cet égard, force est de constater que la transition énergétique des bâtiments peine à s'imposer.

Cela est d'autant plus regrettable que notre pays s'est engagé avec la signature de l'Accord de Paris en 2015, tandis que l'UE a adopté cet été un règlement qui rend contraignant l'engagement du Pacte vert imposant la neutralité climatique d'ici à 2050. La loi Elan, dont les modalités d'application ont été précisées par le décret tertiaire, impose enfin aux universités de réduire leur consommation énergétique de 50 % d'ici à 2040 !

Quels moyens nous donner pour réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés ? Si des modèles de financement innovants - comme l'intracring - ont permis à certains établissements de financer des travaux énergétiques à gains rapides, il s'agit maintenant de financer des travaux à gains différés, autrement plus coûteux. Il

« Il est urgent (...) d'agir vite car, en cette matière, l'inaction a un coût : plus les investissements nécessaires sont reportés, plus la facture finale sera élevée. »

est urgent de dégager ces financements et d'agir vite car, en cette matière, l'inaction a un coût : plus les investissements nécessaires sont reportés, plus la facture finale sera élevée.

Dans cette perspective, mon rapport formule dix recommandations, autour de six axes : Affiner la connaissance qu'ont les universités de leur patrimoine ; Professionnaliser et renforcer la gouvernance immobilière ; Garantir un pilotage pluriannuel des ressources et des dépenses ; Revisiter le cadre juridique applicable à la commande publique ; Ouvrir l'université sur son environnement socio-économique par le biais de la valorisation ; Initier un vaste plan d'investissement pour la rénovation du parc afin de réduire la facture énergétique et préfigurer les campus du XXI^e siècle.

Je ne vois pas d'autre alternative qu'un vaste « Plan de transition » pour l'université. Selon la Conférence des présidents d'université, les besoins urgents de rénovation du parc immobilier universitaire sont de l'ordre de sept milliards d'euros. Or, en additionnant France Relance (plus de 1,3 milliards d'euros) et le CPER 2021-2027, incluant la contribution des régions (trois milliards d'euros), plus de trois milliards d'euros restent à trouver. ●



TRIBUNES

PRÉSERVER L'ESSOR DE L'ESS MALGRÉ LA CRISE



En France, 225 000 établissements se revendiquent du secteur de l'économie sociale et solidaire, selon l'Observatoire de l'ESS. Ces structures emploient 2,3 millions de salariés et surtout, le secteur génère 10 % du PIB français. L'économie sociale et solidaire a cette particularité d'être majoritairement constituée de petites structures, puisque 87 % des entités de l'ESS ont moins de 20 salariés. Mais chaque établissement s'appuie aussi sur des bénévoles : 22 millions de personnes donnent de leur temps pour des projets liés à l'ESS.

Ce secteur en plein essor a souffert de la crise sanitaire. Fin 2020, le réseau national de l'ESS lançait un appel : de nombreux acteurs ont dû recourir au prêt garanti par l'État pour pérenniser leurs actions. Le RENESS souhaitait alors la mise en place d'un dispositif d'exonération partielle de leurs charges ou d'être éligible à un fonds de solidarité.

A la mi-2021, le fonds UrgencESS était mis en place pour accompagner les structures de l'ESS de moins de 10 salariés. Près de 5000 d'entre elles ont été ainsi accompagnées, 30 millions d'euros mobilisés et 16 000 emplois sauvés, estime Bercy.

Pour développer cette économie, la Loi climat et résilience adoptée le 20 juillet dernier renforçait le contenu des schémas de promotion des achats publics socialement responsables (SPASER) dans la commande publique. Ces SPASER devront prévoir la publication d'indicateurs, par exemple le taux de recours aux entreprises solidaires d'utilité sociale.

Enfin, le 28 septembre dernier, Olivia Grégoire, Secrétaire d'État chargée de l'économie sociale, solidaire et responsable, présentait un plan en trois volets visant à renforcer les capacités de financement des associations employeuses. Si les aides ont pu pallier la baisse brutale de leurs revenus durant la crise sanitaire, ces dernières ne sont pas parvenues à retrouver le même volume de financement pérenne. Ce plan est donc destiné à démocratiser le financement des associations en permettant aux Français de flécher tout ou partie de leur assurance-vie vers les titres associatifs, de simplifier le recours aux titres associatifs en fournissant aux associations des outils clés en main, comme des contrats-type de financement, et de renforcer l'attractivité des titres associatifs en augmentant le plafond de rendement de ces titres. Le Gouvernement espère ainsi renforcer l'attractivité des placements envers cette économie, dans le but de maintenir un développement soutenu.

Marjolaine Koch

LA RELANCE DES ASSOCIATIONS N'EST PAS QU'UNE QUESTION D'ARGENT

Olivia GRÉGOIRE

► Secrétaire d'État à l'Économie sociale, solidaire et responsable



La crise sanitaire l'a révélé au grand jour : depuis trop longtemps, les associations demeurent un impensé de nos politiques économiques. Le tissu associatif est pourtant un acteur économique de tout premier ordre : en France, il se compose de moins de 165 000 employeurs et 2 millions de salariés. Il était donc essentiel de construire et mener une réflexion pour consolider et renforcer la capacité des associations à se développer en se dotant de ressources nouvelles, en plus des cotisations, recettes ou subventions, qu'elles pouvaient déjà recevoir.

Ni entreprise simplement soumise à la loi de l'offre et la demande, ni service d'État tributaire des fonds publics : le modèle de financement des associations employeuses questionne, car il rentre difficilement dans les cases habituelles de la pensée économique. C'est d'ailleurs ce positionnement hybride qui explique que les associations ont parfois eu du mal à cocher toutes les cases quand il s'est agi de solliciter les aides d'urgence octroyées aux entreprises pendant la crise Covid. À la fois parce qu'elles n'en ont pas l'habitude, mais aussi parce que l'État n'en a pas l'habitude.

À mon arrivée, je me suis engagée à garantir l'ouverture du fonds de solidarité et de tous les dispositifs de droit commun aux

associations, car il me semblait évident que celles-ci sont des acteurs économiques à part entière. Toutefois, j'ai aussi souhaité créer le fonds UrgencESS, doté de 30 millions d'euros, car je savais aussi que les associations sont des acteurs économiques à part : en l'occurrence, ce fonds était conçu spécifiquement pour les associations de moins de dix salariés – les plus exposées au non-recours. Aujourd'hui, après un temps de la relance qui a permis de soutenir de nombreux projets associatifs, autant dans l'emploi que sur les thématiques de l'alimentation ou de la précarité, vient le temps de l'investissement : pour les associations, cela passe par le développement et le perfectionnement d'outils susceptibles de recevoir ces investissements, notamment de la part des acteurs privés qui demandent de plus en plus à pouvoir donner du sens à leurs placements.

Une association n'a pas vocation à être rentable. Les outils conçus pour les financer, issus d'une pensée économique fondée sur la rentabilité, sont donc rarement adaptés à leurs besoins : l'intervention de l'État est un élément clé de la réponse à apporter à ce constat. C'est tout l'objet du plan en faveur de l'investissement dans les associations que j'ai souhaité mettre en place. Premièrement, les Français peuvent désormais investir dans des titres associatifs par le biais de leur assurance-vie. C'est une nouvelle étape pour la finance solidaire : les titres associatifs s'assimilent à des fonds propres, permettant de financer durablement les associations. Deuxièmement, le recours aux titres associatifs sera simplifié : les associations bénéficieront d'outils clé en main pour limiter le coût financier et juridique de recours à cette solution. Troisièmement, la rémunération de ces titres associatifs va être augmentée par arrêté avant fin octobre, pour devenir plus attractif aux yeux des investisseurs.

La relance des associations n'est donc pas qu'une question d'argent mais aussi d'accompagnement de leur modèle de financement. Les associations sont un investissement d'avenir, faisons-leur savoir et misons tout sur elles. ●

« Les Français peuvent désormais investir dans des titres associatifs par le biais de leur assurance-vie »



LES VOIES DE LA RELANCE PASSENT PAR LA COOPÉRATION !

Anne-Laurence PETEL

- ▶ Députée LaREM des Bouches-du-Rhône
- ▶ Secrétaire de la commission des Affaires économiques
- ▶ Coprésidente du groupe d'études Économie sociale et solidaire



La crise que nous venons de traverser a été le révélateur du rôle primordial dans notre société de l'Économie sociale et solidaire et de ses plus de deux millions de salariés. Employés des secteurs sanitaires et médico-social, acteurs de l'aide humanitaire ou de l'hébergement d'urgence ou encore bénévoles des épiceries solidaires étudiantes, leur rôle social dans une vie économique au ralenti s'est révélé à beaucoup de nos concitoyens.

Leur engagement dans le maintien du lien et l'accompagnement des plus fragiles s'est imposé à l'épreuve de la crise et de ses conséquences humaines. Plus que jamais, l'ESS est un pilier majeur de notre économie. Conscients de la place réelle de l'ESS dans notre société, le Gouvernement et la majorité ont dès le début de la crise considéré qu'elle devait être soutenue comme l'ensemble des secteurs économiques. Dans l'urgence et la crise, la France a été à la hauteur pour l'ESS. 500 millions d'euros pour les associations, Fonds d'UrgenceESS, éligibilité des structures employeuses aux mesures de soutien pour les entreprises, renforcement du Dispositif local d'accompagnement (DLA) sont autant de mesures de protection qu'il était nécessaire de déployer.

Aujourd'hui, il ne nous revient plus de dresser un bilan mais une feuille de route pour construire l'avenir. Face au nécessaire changement d'échelle des structures, la coopération et la coordination des acteurs de l'ESS est autant un défi à relever, qu'un formidable levier de développement dans nos territoires. Défi à relever parce que l'ESS est une famille nombreuse, diverse, une véritable galaxie de structures à la taille et aux enjeux multiples qui complexifient la coopération. Levier de développement car elle irrigue les territoires d'initiatives locales et a la capacité de créer des dynamiques territoriales de filière avec les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) notamment. Mais aussi parce que la mutualisation comme facteur de croissance prend tout son sens avec cet ancrage et doit être encouragée. L'ESS doit s'enrichir d'acteurs structurants capables de préparer le terrain aux autres, développer des compétences et les mettre à disposition pour engager un effet de locomotive.

En PACA, un mouvement est lancé par la Chambre régionale d'économie sociale et solidaire (CRESS) et son président Denis Philippe, qui ont inauguré en présence d'Olivia Grégoire, secrétaire d'État à l'Économie sociale, solidaire et responsable, une Maison de l'ESS pour permettre à toutes ses familles de se rassembler dans un espace inédit qui sera aussi celui de la coordination et de la mutualisation des moyens.

Dans cette nécessaire dynamique territoriale autour de la création de partenariats, les collectivités ont un rôle à jouer. Mais force est de constater que leur appréhension du monde de l'ESS est inégale et parfois sommaire. Dans le développement des politiques publiques communales ou dans l'accompagnement par les régions, certaines collectivités ont une vision très passéiste de l'ESS, vue comme simple agrégat d'associations à subventionner. Ce modèle à bout de souffle ne correspond ni à l'attente des Français, ni aux besoins de l'ESS pour se développer.

Les élus, conscients du rôle économique central de l'ESS et de la nécessité de mieux organiser leur coopération et la mutualisation des moyens, seront acteurs du changement d'échelle de cette économie au bénéfice de la dynamique de leurs territoires. L'Économie sociale et solidaire sort de la crise et doit reprendre son essor. Coopération et mutualisation seront les maîtres-mots de la croissance de l'ESS. ●

« Certaines collectivités ont une vision très passéiste de l'ESS, vue comme simple agrégat d'associations à subventionner »



ESS : CONFORTER TOUJOURS, AMPLIFIER ENCORE

Frédéric MARCHAND

- ▶ Sénateur RDPI du Nord
- ▶ Vice-président de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- ▶ Membre du groupe d'études Économie sociale et solidaire



Avec plus de 2,4 millions de salariés, l'ESS représente 14 % de l'emploi privé réparti dans plus de 220 000 établissements, principalement des associations, coopératives, mutuelles et fondations. La crise sanitaire a représenté une épreuve inédite pour ces structures employeuses qui ont malgré tout démontré une capacité de résilience et un engagement permanent à travers leurs actions tournées vers les besoins sociaux, sanitaires, sportifs ou culturels.

En 2008, l'économie sociale et solidaire avait bien résisté à la crise financière, grâce à son modèle éloigné de la financiarisation. Cette fois, il n'en va pas de même : le secteur connaît d'importantes difficultés.

Premier constat, 52 000 emplois ont disparu au second trimestre 2020. Cela représente 6,5 % d'établissements en moins, soit 11 000 fermetures. Essentiellement des associations, en particulier dans le domaine des arts et du spectacle. Or, on constate que dans le privé, ESS exclue, ces fermetures sont bien moins importantes : elles représentent environ 1 % des établissements. Cette différence est essentiellement due au niveau d'utilisation des dispositifs d'aides qui ont permis à l'économie française de résister à la crise. Si les associations ont peu ou pas activé les aides, c'est soit parce qu'elles n'en avaient pas connaissance, soit parce que cela ne répondait pas à leurs besoins. En effet, par exemple, le prêt garanti par l'État (PGE), correspond peu au modèle économique non lucratif des associations.

Actant le fait que le non-recours aux aides reste une grande difficulté du secteur de l'ESS, la secrétaire d'État Olivia Grégoire a lancé un fonds urgence ESS de trente millions d'euros pour les petites associations, qui emploient moins de dix salariés. Ces petites structures ont eu accès à une aide de 5 000 à 8 000

euros. Au total, ce sont trente millions d'euros décaissés, 5 000 associations accompagnées et 16 000 emplois qui ont pu être sauvés.

Conscient de l'importance de ces structures dans le tournant sociétal qui s'opère, mais aussi de leurs fragilités, le Gouvernement a décidé de les accompagner non seulement durant la crise, mais surtout dans la relance en multipliant les efforts à la fois pour les soutenir et pour les aider à rebondir.

En effet, en plus du fonds urgence ESS, un fonds de solidarité a permis d'accompagner 23 660 associations employeuses pendant la crise sanitaire pour un montant de près de 500 millions d'euros. Il faut y ajouter le dispositif local d'accompagnement (DLA), qui propose des solutions d'accompagnement gratuit et personnalisé aux structures. Ce dispositif a bénéficié d'une hausse exceptionnelle de 2,8 millions d'euros en 2021, en complément de l'enveloppe annuelle de plus de 10 millions d'euros.

Il fallait aider les structures de l'ESS à tenir, mais il est aussi nécessaire qu'elles puissent bénéficier de l'embellie économique

« 52 000 emplois ont disparu au second trimestre 2020. Cela représente 6,5 % d'établissements en moins »



post crise. C'est pourquoi près de 1,3 milliard d'euros du plan France Relance sont destinés aux structures de l'ESS, notamment 200 millions d'euros dédiés aux associations de lutte contre la pauvreté ou agissant dans l'hébergement d'urgence.

Ces aides sont vitales puisque c'est en partie du soutien de la puissance publique et de l'évolution des modèles économiques du secteur, que dépend aujourd'hui la capacité de l'ESS à constituer durablement une réponse aux crises. ●

UN SECTEUR TRANSFORMÉ PAR LA CRISE ?

Régis JUANICO

- ▶ Député App. Socialiste de la Loire
- ▶ Vice-président de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation
- ▶ Vice-président du groupe d'études Économie sociale et solidaire
- ▶ Conseiller départemental de la Loire



L'économie sociale et solidaire, qui a souvent été au cœur des réponses de « première ligne » et qui a contribué à préserver la solidarité et la cohésion sociale, pourrait sortir transformée de la période de crise que nous venons de traverser. Pour au moins trois raisons.

La première raison est la considération dont elle devrait désormais faire l'objet de la part des pouvoirs publics. Bien qu'il ait fallu à ses acteurs et à leurs représentants négocier pied à pied au printemps 2020 l'éligibilité de ses organisations et de ses entreprises aux dispositifs de soutien de droit commun (PGE, fonds de solidarité...), les spécificités de l'économie sociale et solidaire devraient désormais être mieux connues et prises en compte par les administrations, grâce à la clarification de leurs modèles juridiques et financiers. Elles se sont fait connaître comme acteurs économiques légitimes. Ce serait un progrès incontestable pour la diversité entrepreneuriale.

La seconde raison est la résilience dont l'économie sociale et solidaire a fait preuve en matière d'emplois pendant la crise. Ainsi, fin 2020, elle n'avait perdu « que » 0,9 % d'emplois quand le reste de l'économie privée en perdait 2 %. Bien que ces données doivent être relativisées selon les secteurs d'activité (le sport, la culture et le tourisme étant très affectés), la reprise aura été plus rapide dans les entreprises de l'ESS. Il n'en demeure pas moins que des problèmes avérés de fonds propres ont été révélés, que la crise a rendus encore plus évidents. Les dispositifs mis en œuvre par le gouvernement sont allés dans le bon sens, mais l'épreuve de vérité sera celle du retour des bénévoles au sein des milliers d'associations qui avaient suspendu leurs activités et dont la contribution financière est essentielle au modèle.

Enfin, la troisième raison est la place que l'économie sociale et solidaire pourrait tenir dans la relance d'après-crise, même si cette dimension demeure à ce jour la plus hypothétique. Au-delà des opportunités des plans de relance français et européen, l'ESS est particulièrement de nature à incarner le moyen de construire une économie plus résiliente face aux crises, plus en phase avec les enjeux de transition écologique par la conciliation des activités humaines avec la biodiversité et les ressources, et de manière générale plus soucieuse de mettre l'humain au cœur. Ses principes d'action et ses finalités n'ont jamais été plus d'actualité et d'importance stratégique.

Je ne doute pas que l'ESS connaisse ses responsabilités dans le contexte et dans la perspective de contribuer à construire un monde meilleur. Mais elle ne peut porter seule les changements profonds à opérer dans l'ensemble de la société. Elle a

la capacité d'être cheffe de file d'une réponse citoyenne, collective et solidaire, et à ce titre elle doit être au cœur des politiques publiques à venir. ●

« L'ESS est particulièrement de nature à incarner le moyen de construire une économie plus résiliente face aux crises »

REMÈDE À
LA CRISE

LE TROMBINOSCOPE DE L'ÉNERGIE



Paru en mars 2021

← TOUT CONNAÎTRE DES PRINCIPAUX ACTEURS DE L'ÉNERGIE EN FRANCE

DÉCOUVREZ LES PHOTOS, BIOGRAPHIES ET COORDONNÉES DES DÉCIDEURS AU SEIN :

- du ministère de la Transition écologique et solidaire
- de la présidence de la République, du Premier ministre, du CESE
- du Parlement
- des agences nationales et établissements publics
- des établissements de recherche et formation
- des syndicats et organisations professionnelles de l'énergie
- des instances régionales

BON DE COMMANDE

www.trombinoscope.com

à retourner au Trombinoscope – Service abonnements – CS 70001 – 59361 Avesnes-sur-Helpe – Fax : 03 27 61 22 52

OUI, je commande l'édition 2021 du Trombinoscope de l'Énergie (paru en mars 2021) exemplaire(s) au prix unitaire de 90 €HT soit 108 €TTC (TVA 20 %, port offert)

M. Mme

Nom.....

Prénom.....

Organisme.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Pays.....

Tél..... Fax.....

E-mail.....

Je joins mon règlement à l'ordre du Trombinoscope par :

Chèque Mandat Carte bancaire Visa/Mastercard

Validité : _____ CW : _____
(3 derniers chiffres figurant au dos de votre carte bancaire)

Bon de commande administratif et procédure habituelle pour les organismes et collectivités

Signature obligatoire :

ACCOMPAGNER L'ESS POUR CONSTRUIRE LA SOCIÉTÉ DE DEMAIN

Michèle de VAUCOULEURS

- ▶ Députée Modem et Démocrates apparentés des Yvelines
- ▶ Membre de la commission des Affaires sociales
- ▶ Vice-présidente du groupe d'études Économie sociale et solidaire



L'économie sociale et solidaire se caractérise par une philosophie particulière : porter dans le monde économique des valeurs aussi fondamentales que la solidarité, l'utilité sociale, ou encore la participation démocratique. Les acteurs de l'ESS montrent qu'un nouveau modèle peut émerger en parallèle de l'entreprise traditionnelle, valorisant une architecture plus horizontale et la redistribution de la valeur ajoutée au profit de la collectivité.

Beaucoup de Français ont pris conscience de l'importance de ces valeurs lors de la crise sanitaire. La pandémie a pointé les limites de la mondialisation telle que nous la connaissons, encourageant chacun à produire et à consommer localement. La crise économique a par ailleurs mis en lumière les inégalités sociales présentes sur le marché du travail, en surexposant les

travailleurs les plus fragiles à une perte d'activité. Face à ces défis, l'économie sociale et solidaire peut constituer une solution. Le secteur, en plein essor, représente en effet 2,14 millions de salariés, soit 10,5 % de l'emploi salarié total en France. Un potentiel qui doit absolument être soutenu par l'État.

La loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire constitue l'acte fondateur de cette prise de conscience, en renforçant considérablement le cadre juridique au secteur. L'actuelle majorité continue ce travail de reconnaissance et de valorisation, en apportant de la visibilité et des moyens à l'ESS. Des mesures telles que le pacte de croissance de 2019, ou encore le dispositif de soutien UrgencEES mis en place pendant la crise sanitaire en sont des exemples.

L'évolution du rattachement de l'ESS au sein du Gouvernement atteste également de cette reconnaissance. Initialement simple

« Ces structures doivent ainsi rester les laboratoires d'une économie plus humaine et plus responsable »

délégation ministérielle, l'ESS a successivement relevé du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Économie et des Finances. Un secrétariat d'État est à présent consacré à l'économie sociale, solidaire et responsable, sous l'autorité de Madame Olivia Grégoire.

Ces modifications institutionnelles témoignent des deux dimensions fondamentales du secteur. Son potentiel économique considérable d'une part, qui invite l'État à accompagner les structures dans la production de la richesse nationale. Mais aussi une vocation sociale et sociétale majeure d'autre part, que l'ESS doit conserver. Ces structures doivent ainsi rester les laboratoires d'une économie plus humaine et plus responsable.

L'ESS se rapportant aussi bien à la transition écologique qu'à l'économie, aux solidarités et à la santé qu'au travail et à l'emploi, ainsi qu'à la plupart des autres ministères, sa prise en charge gouvernementale doit avant tout être transversale. La création d'un secrétariat d'État rattaché au Premier ministre pourrait alors constituer une réponse pertinente aux défis rencontrés par ce secteur émergent.

Au-delà de l'action du Gouvernement, de nombreux acteurs contribuent à l'essor de l'ESS. L'initiative de Jérôme Saddier, président d'ESS France, est ainsi particulièrement intéressante. Lancé en mai 2020, le projet de République de l'ESS est un formidable outil dont citoyens et élus peuvent se saisir pour faire des propositions participant à cette dynamique. Soutenir l'ESS en restant fidèles à ses valeurs fondatrices contribue alors à la cohésion de notre pays. ●



L'ESS, UN ATOUT POUR LA RELANCE

Stéphane VIRY

- ▶ Député LR des Vosges
- ▶ Membre de la commission des Affaires sociales
- ▶ Membre du Conseil national de l'insertion par l'activité économique
- ▶ Vice-président du groupe d'études Économie sociale et solidaire
- ▶ Conseiller départemental des Vosges



La crise du coronavirus a mis en exergue certaines failles de notre économie : la solitude des personnes âgées s'est faite plus profonde ; des étudiants, privés de leurs petits boulots, ont été confrontés à l'échec scolaire pour des raisons financières et morales ; l'affluence vers les banques alimentaires, enfin, a dévoilé la nécessité absolue de consolider notre système social. Avec près de dix millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, le pacte social est brisé et notre pays fracturé. Dans ces conditions, les communautés s'opposent et certains voudraient identifier dans la croissance les raisons de notre déroute sociale. Je n'y crois pas : avant de redistribuer la richesse, nous devons la créer. En revanche, plus qu'une croissance bornée à la hausse du PIB, c'est d'une prospérité dont nous avons besoin. Entre les ultra-libéraux, pour qui chaque intervention de l'État est excessive, et les adeptes d'un planisme qui étouffe l'entreprise sous les contraintes, il existe un chemin de bons sens pour atteindre une forme collective de richesse. L'économie sociale et solidaire constitue, à ce titre, un atout pour la relance en conciliant activité productive, équité, engagement civique et sauvegarde de l'environnement.

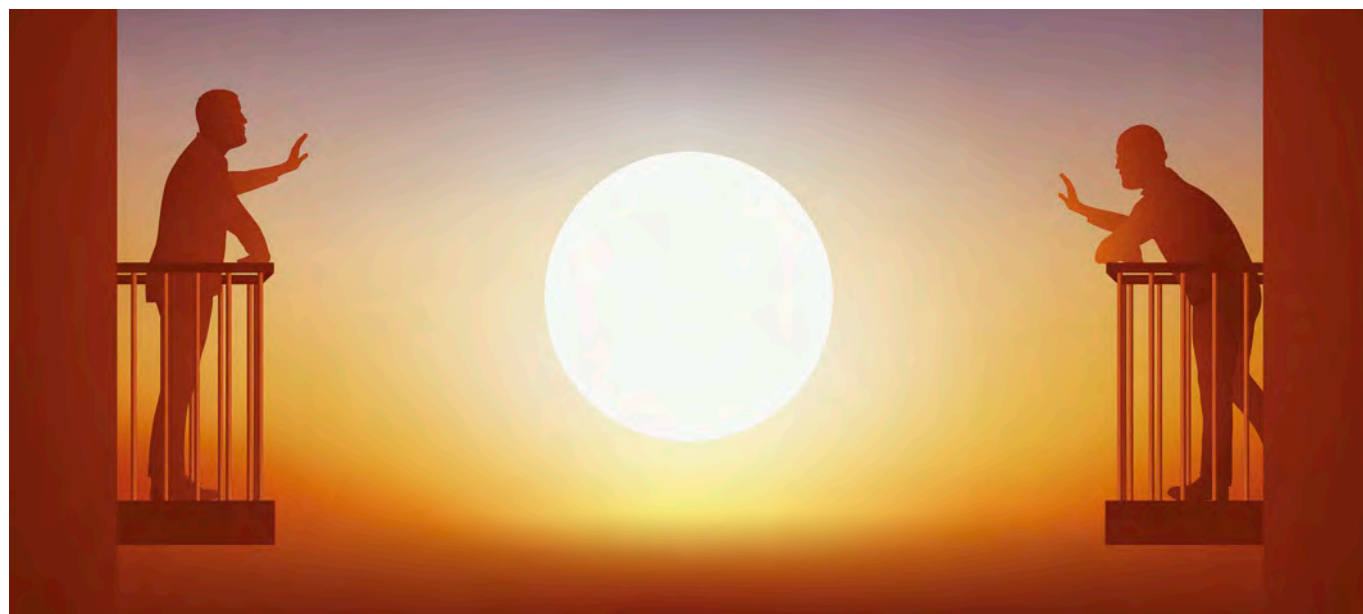
La raison d'être de l'entreprise est de générer du profit, mais elle n'est jamais hors-sol. Chaque département a son histoire

économique mêlant savoir-faire traditionnel, patrimoine social et prospérité. L'industrie du textile, par exemple, a forgé l'identité des Vosges, et la présence d'une usine ne signifiait pas simplement l'accès à des emplois, mais aussi à un accompagnement quotidien avec crèche, culture et retraite. L'entreprise s'inscrivait alors dans un véritable continuum économique et social. A la fin du XXème siècle, nous avons cru à une société sans usines. C'était une erreur. Avec la disparition de l'industrie, nos régions ont été vidées de leur esprit de solidarité. Le profit, lorsqu'il est confiné à une logique de rendement immédiat, ne crée pas la richesse. Le profit est un outil et, mis au service de l'investissement social, un spectaculaire levier de croissance et d'innovation. Pour cette raison, nous devons favoriser l'émergence d'écosystèmes locaux où les entreprises, les collectivités et les associations coopèrent par filières courtes, en particulier pour orienter la valeur ajoutée vers la formation, l'éducation et l'insertion. En somme, il est temps de créer les conditions du produire et travailler en France : un environnement où la production nourrit le progrès social.

En outre, nous avons souvent le sentiment d'être éloignés de notre économie devenue trop complexe et trop abstraite. Pourtant, la

« Nous devons favoriser l'émergence d'écosystèmes locaux où les entreprises, les collectivités et les associations coopèrent par filières courtes »

compréhension du fonctionnement des marchés est un pilier de notre citoyenneté. Chacun doit pouvoir flécher son épargne et son temps vers les associations proches, le commerce de proximité et l'économie durable. C'est en trouvant un intérêt dans le profit de son propre village que l'on dégage une définition partagée de l'intérêt général. Il en va de même pour l'environnement : la conservation du patrimoine naturel ne peut se faire sans les entreprises. L'économie durable passe d'abord par l'innovation et par un soutien vigilant aux projets porteurs de nouvelles techniques de production. C'est à ces conditions que nous pourrions faire nation, en nous appropriant une économie incarnée et solidaire. ●



L'ESS, UN ATOUT POUR LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE DE NOS TERRITOIRES À MIEUX ACCOMPAGNER ET VALORISER

Florence BLATRIX-CONTAT

- ▶ Sénatrice socialiste, écologiste et républicain de l'Ain
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Présidente du groupe d'études Économie sociale et solidaire
- ▶ Membre du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire



Présente dans tous les secteurs d'activités, l'économie sociale et solidaire est aujourd'hui un élément clef du dynamisme de nos régions et de nos territoires. C'est d'abord un dynamisme social qui répond aux nouveaux enjeux : engagement citoyen, procédures démocratiques au sein de la gouvernance, parité

dans les instances, management participatif. Au final, les entités de l'ESS bousculent les pratiques entrepreneuriales traditionnelles.

C'est ensuite un dynamisme économique, à travers la création d'emplois. Dans ma région Auvergne Rhône-Alpes (AuRA), c'est ainsi plus de 11 % de l'emploi total, soit près d'un salarié sur cinq du secteur privé ; cette part de l'emploi total est croissante ! C'est surtout un dynamisme au service des territoires. Seule l'ESS permet le maintien et le développement de certaines activités en mobilisant à la fois les collectivités, les entreprises privées et les citoyens dans un même

élan vertueux. C'est enfin une réponse aux deux enjeux majeurs de notre société : la transition écologique et le lien social.

Dans le domaine de l'énergie par exemple, les centrales villageoises se développent afin de promouvoir et contribuer concrètement à la transition écologique. En lien avec les collectivités territoriales, elles contribuent à la production d'énergies renouvelables. Mais ces structures craignent aujourd'hui pour leur existence, la faute à un arrêté tarifaire qui interdit tout cumul entre tarif garanti d'achat d'électricité et subventions des collectivités. Ces structures ont pourtant un besoin impérieux de fonds d'amorçage pour développer et rendre pérenne leur activité.

Les domaines de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs dépendent grandement de l'ESS. Dans ces secteurs, l'ESS concentre plus de 60 % des emplois en Région Auvergne Rhône-Alpes. L'ESS joue également un rôle primordial dans les politiques d'insertion et contribue à développer les territoires « Zéro chômeurs longue durée ».

La loi de 2014 a donné une nouvelle ampleur aux chambres régionales de l'ESS (CRESS) en les mandatant pour fédérer, re-

« Il nous faut aujourd'hui donner aux CRESS les moyens de leur action en relevant significativement le niveau de leur financement par l'État »

présenter et accompagner tous les acteurs de l'économie sociale et solidaire. Il nous faut aujourd'hui leur donner les moyens de leur action en relevant significativement le niveau de leur financement par l'État.

D'autre part, le dynamisme des Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) est crucial pour le développement de l'ESS dans les territoires. En effet ces pôles, sur un même

territoire, mettent en contact des initiatives citoyennes, des entreprises privées et des collectivités territoriales. Un maillage efficient mais fragile, et donc à consolider.

Vingt ans après la mise en place du statut des Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), il est temps aujourd'hui de pérenniser et de relancer les PTCE, d'assurer de vrais moyens de fonctionnement aux CRESS en région, et plus globalement d'organiser le financement « d'amorçage » des activités de l'ESS, pour des entités économiques qui ne disposent pas de capitaux de départ et de trésorerie.

L'économie sociale et solidaire est aussi peu et mal connue dans l'Union européenne. Il y a là pour demain un chantier colossal. ●



L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, ACTEUR INCONTOURNABLE DANS LES DÉPARTEMENTS RURAUX DE MONTAGNE

Jean-Michel ARNAUD

- ▶ Sénateur UC des Hautes-Alpes
- ▶ Membre de la commission des Finances
- ▶ Vice-Président du Groupe d'études Économie Sociale et Solidaire



Dans un département comme les Hautes-Alpes, avec une population de 140 000 habitants, dont 50 000 regroupés dans la seule agglomération de la ville chef-lieu, Gap, l'économie est structurée de manière diffuse sur l'ensemble du territoire autour de plusieurs pôles dont l'agriculture, le tourisme, les services à la population et un réseau assez dense de petites et moyennes entreprises. Parmi ce réseau d'entreprises, beaucoup relèvent pour tout ou partie de l'Économie sociale et solidaire. On ne dénombre pas moins de 857 entreprises de l'ESS employeuses dans ce seul département des Hautes-Alpes. L'ESS constitue ainsi une véritable chance pour nos territoires : elle offre des solutions à des publics spécifiques qui y trouvent des opportunités de réinsertion professionnelle, de formation, tout en contribuant positivement à l'économie générale du département.

Ces activités sont souvent complémentaires du secteur privé traditionnel, et le complètent en assurant des missions qui ressortent souvent de l'intérêt général. Prenons l'exemple de l'entretien, la réfection des sentiers et chemins en milieu rural et montagnard, chantier en éternel recommencement après les hivers neigeux, mais aussi l'entretien et la requalification des espaces verts publics et privés en milieu semi urbain. De nombreuses structures de l'ESS interviennent avec efficacité dans ces domaines, sans pour autant concurrencer le marché privé.

Pour illustrer concrètement mon propos, je citerai dans les Hautes-Alpes une structure qui intervient dans ce domaine de l'ESS, pour le plus grand bonheur des territoires : l'association « Les environneurs ». Elle travaille dans différents domaines, à la fois dans l'aménagement de sentiers de randonnées, dans divers espaces naturels mais aussi dans l'entretien des rivières et des

cours d'eau naturels. Ils évoluent aussi bien chez les particuliers que chez les professionnels pour l'entretien de jardins, l'élagage, l'abattage et la création de mobiliers ou abris en bois et cabanes pastorales héli-portables, indispensables à l'activité pastorale en montagne. Cette association a pour objectif l'insertion sociale et professionnelle de personnes éloignées de l'emploi. C'est au travers de ces chantiers d'aménagements liés à la valorisation et à la protection de l'environnement ainsi qu'au travail du bois, que la structure remplit ses objectifs d'insertion. Elle propose ainsi par l'intermédiaire de ces contrats de travail à durée déterminée, de relancer des personnes en grande difficulté, sur la voie de l'emploi et de la socialisation. Chaque chantier est supervisé par des encadrants techniques qualifiés et expérimentés dotés de compétences techniques et managériales. Je tiens d'ailleurs à souligner ici leur engagement et leur qualité d'accompagnement.

Cette action est représentative de l'ESS : augmenter les chances



« L'ESS constitue une véritable chance pour nos territoires : elle offre des solutions à des publics spécifiques »

de chaque bénéficiaire d'aller vers une insertion réussie, le parcours de chaque salarié étant jalonné d'étapes visant à le professionnaliser. Cet accompagnement permet à de très nombreux habitants de notre département de s'extraire durablement des difficultés, en contribuant par ailleurs à une dynamique attractive pour le territoire. C'est une politique de gagnant-gagnant qu'il faut soutenir et accompagner. ●

L'ESS, MODÈLE ÉCONOMIQUE POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE

Rémi CARDON

- ▶ Sénateur socialiste, écologiste et républicain de la Somme
- ▶ Secrétaire de la commission des Affaires économiques
- ▶ Secrétaire de la délégation sénatoriale aux entreprises
- ▶ Membre du groupe d'études Économie sociale et solidaire



L'économie sociale et solidaire, c'est 2,4 millions de salariés en France, dont 68 % de femmes. Les dispositifs de l'ESS permettent le développement d'une nouvelle manière de faire de l'économie afin de contrer un système peu adapté aux évolutions sociales.

Il est nécessaire de soutenir les activités de l'ESS au niveau local, car ce sont des acteurs du développement des territoires grâce à la création d'emplois et la mobilisation des citoyens autour de différents projets. En effet, Emmaüs Connect, implanté dans six régions, lutte depuis près de six ans dans pour l'inclusion numérique des populations précaires. À Belfort, le centre de santé Léon-Blum accompagne les patients non-français sur le département. L'épicerie sociale et le restaurant solidaire de l'association Amicalement vôtre d'Elbeuf distribuent

des repas cuisinés à partir de produits récupérés. Dans les Pays de la Loire, l'association Permis de construire accompagne depuis dix ans les personnes en détention et les sortants de prisons dans leur parcours d'insertion. La liste des initiatives de l'ESS est encore longue, mais pour autant ces initiatives ne sont pas assez soutenues.

Le Plan « France Relance » de cent milliards d'euros ne suffit pas... Avec un modèle représentant 10 % du PIB et des salariés participant à l'accompagnement des populations, dont les personnes âgées impactées directement par l'épidémie, les entreprises de l'ESS ont démontré la nécessité de leur existence durant la crise sanitaire. « France relance » leur accorde 1,3 milliard d'euros sur deux ans afin d'investir dans différents domaines (insertion professionnelle, contrats aidés, associations de lutte contre la pauvreté...), mais cela ne correspond pas aux besoins du modèle. Comme nous l'avons vu, le véritable impact des entreprises de l'ESS a lieu au niveau local, pour cela l'investissement de l'État devrait se concentrer, comme le propose la Chambre française de l'ESS, sur le soutien aux têtes de réseau dans les territoires. Récemment dans mon département, l'une des seules mesures mise en place par le conseil départemental est une aide de mille euros aux entrepreneurs samariens intervenant dans plusieurs secteurs, dont l'ESS, afin de palier leur perte de revenu pendant le confinement. Alors que l'ESS est nécessaire au redressement économique du pays, le manque d'action du département est à l'image du manque d'action du Gouvernement !

Pour mon département, je souhaite que l'insertion professionnelle et sociale de personnes exclues du marché de l'emploi passe par les structures de l'ESS. Le dispositif Un emploi vert a comme objectif de faire barrage au chômage de longue durée tout en réussissant la transition écologique. Afin de garantir le droit de chacun à travailler et obtenir un emploi, la solution que propose Un emploi vert est l'instauration d'emplois orientés vers les métiers de la reconstruction écologique et du lien social. Ce dispositif s'adapte parfaitement au territoire de la Somme, porté par les secteurs agricoles et industriels. Le département se heurte également à un taux de pauvreté qui se concentre dans les pôles urbains et les territoires peu denses, dans lesquels les emplois précaires se développent. Le Programme départemental d'insertion 2017-2019 a consacré plus de seize millions d'euros à l'insertion sociale et professionnelle afin de déployer plusieurs mécanismes, mais aucun ne se base sur le modèle de l'ESS. ●

« L'investissement de l'État devrait se concentrer, comme le propose la Chambre française de l'ESS, sur le soutien aux têtes de réseau dans les territoires »

NOUVELLES OPPORTUNITÉS

EN QUÊTE DE NORMALITÉ ET D'INNOVATION POUR LES ÉTUDIANTS



« Offrir à nos étudiants une rentrée la plus normale possible »... Le vœu de Frédérique Vidal, comme elle l'a expliqué devant les députés de la commission des Affaires culturelles fin septembre, a été en grande partie exaucé.

Après plusieurs confinements et des mois d'enseignements à distance, la rentrée 2021 a pu se dérouler, de l'école à l'université, en 100 % présentiel, ou presque. Il reste que le malaise étudiant – les longues files d'attente pour une aide alimentaire, leur précarité, leur isolement – est apparu en pleine lumière. Dans son rapport rendu cet été, la mission d'information du Sénat sur les conditions de la vie étudiante appelle notamment « à mieux [les] accompagner » durant leur cursus.

Le contexte n'a rien arrangé non plus au « départ chaotique » de la réforme de l'accès aux études de santé. En plus de tout le reste, les étudiants concernés ont subi de « très nombreux dysfonctionnements » lors de cette première année (2020-2021) de mise en œuvre, constate la sénatrice (UC) Sonia de La Provôté, dans son rapport d'information.

En pleine crise Covid, de nouvelles règles pour les étudiants qui postulent également en master sont entrées en application, ce qui n'est pas sans impact sur le droit à la poursuite des études, relèvent les députés Philippe Berta (MoDem) et Karine Lebon (GDR), rapporteurs d'une mission d'évaluation.

Alors que la loi confortant le respect des principes de la République, dite « séparatisme », promulguée en août, prévoit d'encadrer à partir de la rentrée scolaire 2022 l'instruction à domicile qui sera alors soumise à une autorisation préalable, une mission d'information a démarré ses travaux sur « l'enseignement hybride ou à distance » à l'Assemblée nationale : « formation, déconnexion, horaire », sous un angle juridique, sont notamment au programme. Ses conclusions sont attendues pour cette fin d'année.

Stéphanie Fontaine

RÉFORME DE L'ACCÈS AUX ÉTUDES DE SANTÉ : EXCELLENCE ET BIENVEILLANCE NE SONT PAS INCOMPATIBLES

Sonia de La PROVÔTÉ

- ▶ Sénatrice UC du Calvados
- ▶ Secrétaire de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication
- ▶ Vice-présidente de l'OPECST
- ▶ Membre du Hcéres
- ▶ Auteure du rapport d'information « Mise en œuvre de la réforme de l'accès aux études de santé : un départ chaotique au détriment de la réussite des étudiants »



A fin de répondre au désarroi et à la colère des étudiants en première année de santé qui ont subi la double peine, l'année dernière, celle de la crise sanitaire - en particulier l'isolement pédagogique et social - et celle la mise en œuvre chaotique de la réforme, le Sénat a créé une mission d'information « éclair » dont j'ai été nommée rapporteure. Cette mission a conduit à formuler en mai 2021 des recommandations¹ pour pallier les manquements et améliorer le déploiement de la réforme. Six mois plus tard, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir.

Il est apparu, grâce aux auditions de toutes les parties prenantes (étudiants, universitaires, professionnels, ministères, etc.), que la réforme avait été insuffisamment préparée et pas assez pilotée, et la crise sanitaire n'a pas été l'unique raison des graves et nombreux dysfonctionnements constatés. Ils sont avant tout la conséquence d'un déficit patent de communication et de concertation :

- d'abord avec les professionnels de santé trop peu consultés pour définir le numerus apertus² ;
- ensuite au sein des universités pour offrir aux étudiants toute la diversité des parcours (donc des choix) mais aussi entre les universités et les ministères, ouvrant la voie à des interprétations différentes de la réforme ;
- enfin vis à vis des étudiants, méconnaissant l'importance du choix de licence en LAS ou de mineure en PASS³ et les conditions des épreuves.

Cela a conduit à des choix par défaut et in fine à une mauvaise acceptabilité de la réforme, ainsi qu'à une remise en cause de l'équité. La promotion 2020 a donc « essuyé les plâtres » et devra être accompagnée afin que cette année éprouvante soit compensée par des perspectives claires et justes pour chacun.

Aujourd'hui encore, les correctifs sont insuffisants alors que c'est une réforme majeure en matière de santé publique. Conçue pour la réussite du parcours des étudiants, elle devait aussi combler les

inégalités territoriales en matière d'accès au soin en diversifiant les profils des reçus.

Il reste encore à :

- Expliquer et informer mieux les lycéens et étudiants sur les enjeux de la réforme et les choix possibles (notamment grâce à des équipes dédiées dans les universités).
 - Suivre et piloter scrupuleusement la mise en œuvre de la réforme dans toutes les universités. La concertation avec les ministères devra, sans porter atteinte à l'autonomie des universités, mieux cadrer le contenu des programmes, les modalités d'examen (oral compris), la diversité des choix proposés et le nombre de places allouées.
 - Financer de manière transparente et à son juste niveau la réforme pour offrir un nombre de places et de choix suffisants en licence et maintenir le parcours choisi en LAS 2.
 - Faire évoluer les formations de santé, en diversifiant les stages de médecine pour découvrir les pratiques hors des CHU, dont la médecine générale en dehors des villes, ou en créant des formations en odontologie là où elles sont absentes, par exemple.
- Pour cette année, je constate avec un profond regret que les correctifs suffisants n'ont pas été apportés : les modalités de contrôle des connaissances (MCC) et les capacités d'admission (CA) n'avaient, par exemple, toujours pas été publiées au 1er octobre dans toutes les facultés.

Il y a urgence à réussir cette réforme. Urgence à mieux informer, conseiller et épauler, avec transparence et bienveillance, les étudiants face à une réforme très complexe. Urgence pour qu'un véritable cadrage national assure à l'avenir des conditions justes



« Aujourd'hui encore, les correctifs sont insuffisants alors que c'est une réforme majeure en matière de santé publique »

et équitables aux étudiants partout en France. Enfin, urgence à évaluer si les bénéfices attendus de la réforme sont au rendez-vous des attentes pour la santé sur le terrain. ●

1. « Mise en œuvre de la réforme de l'accès aux études de santé : un départ chaotique au détriment de la réussite des étudiants » Rapport d'information de Mme Sonia de La Provôté : <https://www.senat.fr/notice-rapport/2020/r20-585-notice.html>

2. La réforme remplace le numerus clausus par un numerus apertus établi par chaque université en lien avec l'Agence régionale de santé (ARS) et possiblement modulable. Il fixe le nombre d'étudiants admis en deuxième année de chaque filière de santé en fonction des capacités d'accueil de l'université et des besoins en offres de santé sur le territoire.

3. Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) ; Licence Accès Santé (LAS)

CHOISISSEZ

L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS

À L'ÉTRANGER



Créée en 1990, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) est l'opérateur public, sous tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, qui coordonne le réseau des écoles, collèges et lycées français à l'étranger. **Ce réseau est composé de 543 établissements et accueille plus de 375 000 élèves à la rentrée 2021, de la maternelle à la terminale.**

Présent dans **138 pays**, ce réseau scolaire unique au monde, par son ampleur, sa densité et son unité, poursuit une mission essentielle de service public et de diplomatie globale de la France en accompagnant la mobilité internationale des familles françaises et en accueillant un nombre croissant d'élèves étrangers (environ 65 %), auxquels il garantit l'accès à l'excellence éducative et pédagogique partout dans le monde.

Le réseau de l'enseignement français à l'étranger est au cœur de la puissance éducative de la France. Les enfants scolarisés dans les établissements d'enseignement français à l'étranger sont accueillis dès le plus jeune âge dans un cadre bienveillant, interculturel, francophone et plurilingue, et suivent un parcours académique exceptionnel avec une attention portée à leur bien-être et à leurs compétences linguistiques.

Le système éducatif français qui s'applique dans les établissements du réseau de l'AEFE est mondialement reconnu pour son excellence, tant par les élèves et les parents d'élèves mais aussi par les meilleurs établissements d'enseignement supérieur (français et internationaux).

Notre enseignement s'appuie sur des équipes pédagogiques essentiellement recrutées par l'AEFE, accompagnées et régulièrement formées, afin de garantir la qualité de l'enseignement dispensé et une meilleure connaissance des besoins de chaque enfant.

L'AEFE gère directement 67 établissements scolaires (établissements en gestion directe) dans le monde. Par ailleurs, elle anime, dans le cadre d'une procédure de conventionnement et d'affectation de moyens publics, un réseau de 162 établissements privés (établissements conventionnés). Les dispositifs relatifs à la formation continue des personnels, à l'aide à l'orientation des élèves, à l'animation du réseau et au suivi pédagogique que l'AEFE met en place sont également accessibles aux 314 autres établissements où l'Agence n'affecte et ne rémunère pas de personnels, appelés établissements partenaires.

PARTOUT, UNE SOLUTION ALIMENTAIRE POUR CHAQUE ÉTUDIANT

Fabienne COLBOC

- ▶ Députée LaREM d'Indre-et-Loire
- ▶ Membre de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation
- ▶ Membre du Comité de suivi de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République



La crise sanitaire et économique liée à la pandémie de Covid-19 a tout particulièrement impacté les jeunes. Aux difficultés sociales et psychologiques, ce sont alors ajoutées, pour certains de nos étudiants, des difficultés à se restaurer. Afin de lutter contre la précarité alimentaire, le Gouvernement a rapidement mis en place des aides sociales exceptionnelles et choisi d'étendre le dispositif des repas à un euro dans les restaurants universitaires à tous les étudiants.

immédiat. Ces chiffres démontrent la qualité de ce réseau, mais mettent également en lumière l'existence de « zones blanches » que nous ne saurions ignorer.

Nous avons récemment eu l'occasion de travailler sur ce sujet crucial à l'Assemblée nationale à la suite du dépôt d'une proposition de loi portant la création d'un titre-restaurant étudiant, déposée par madame la députée Anne-Laure Blin. Avec mes collègues de la majorité parlementaire, ce n'est pas la solution qui nous a semblé la plus pertinente.

Dans certaines communes, il n'est pas envisageable de créer un restaurant universitaire car la densité d'étudiants est trop faible. En conséquence, dans ces territoires, le Cnous mène une politique de conventionnement avec d'autres organismes pour que les étudiants puissent profiter des cantines administratives, scolaires ou hospitalières lorsqu'il en existe près de leur lieu d'études.

Cette solution a le triple avantage de proposer un repas complet, de qualité conformément aux exigences introduites par la loi Egalim, et de favoriser le lien social. 183 établissements sont d'ores et déjà conventionnés et 10 nouveaux sites seront agréés au 1er janvier prochain.

Aussi, les établissements qui le souhaitent peuvent d'ores et déjà distribuer des bons ou cartes d'achats pour se restaurer, à travers la contribution à la vie étudiante et de campus.

Plutôt que d'apporter une réponse unique par l'intermédiaire d'un ticket-restaurant, nous avons privilégié un dispositif global qui permette de s'appuyer sur ces initiatives déjà existantes. La proposition de loi que nous avons adoptée le 7 octobre dernier permet donc de consacrer dans la loi que les étudiants qui n'ont pas accès à une offre de restauration universitaire à proximité de leur lieu d'études bénéficient d'une aide financière pour se restaurer.

Selon le territoire, plusieurs dispositifs pourront ainsi être déployés afin de répondre aux besoins des étudiants : une distribution de bons alimentaires pour l'achat de

denrées, l'agrément de restaurants par les Crous, ou toute autre solution identifiée par les acteurs locaux, établissements d'enseignement supérieur

et collectivités territoriales. Ce dispositif permettra de trouver rapidement et localement des solutions pour que l'égal accès des étudiants à une offre de restauration à tarif modéré devienne une réalité sur tous les territoires. ●



Le ticket-restaurant étudiant : « ce n'est pas la solution qui nous a semblé la plus pertinente »

En cette rentrée, l'accompagnement social renforcé de l'État se poursuit sur le volet alimentaire. Les étudiants boursiers et ceux en situation de précarité continuent à bénéficier d'un repas complet à un euro.

Avec 800 structures qui maillent le territoire national, dans plus de 220 villes, la couverture territoriale des Crous est particulièrement forte. Sur les 2,8 millions d'étudiants, 2,6 millions ont au moins un restaurant universitaire dans leur environnement

LA CVEC : UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ÉTUDIANTE

Céline BOULAY-ESPÉRONNIER

- ▶ Sénatrice App. LR de Paris
- ▶ Secrétaire de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication
- ▶ Secrétaire de la délégation sénatoriale à la prospective
- ▶ Co-auteur du rapport d'information sur la CVEC



Bernard FIALAIRE

- ▶ Sénateur RDSE du Rhône
- ▶ Vice-président de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication
- ▶ Membre de la délégation sénatoriale à la prospective
- ▶ Membre du conseil d'administration du CNOUS
- ▶ Co-auteur du rapport d'information sur la CVEC



Créée par la loi Orientation et réussite des étudiants de 2018, la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention ». Elle remplace l'adhésion à la sécurité sociale étudiante (217 euros) : désormais, chaque étudiant souhaitant suivre une formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit s'acquitter de 92 euros auprès du Crous comme préalable à son inscription. Il existe des exonérations notamment pour les étudiants boursiers, réfugiés. La CVEC représente 270 millions d'euros au titre des années universitaires 2018-2019 et 2019-2020.

Elle a fait l'objet de vives critiques concernant le plafonnement du montant des recettes à 95 millions d'euros par an (depuis relevé à 150), qui fait craindre que le surplus ne soit affecté au remboursement de la dette publique au lieu d'être investi dans la vie étudiante, ainsi que sur le manque de transparence de son utilisation. Sur ce second point, une enquête est actuellement menée par le ministère de l'Enseignement supérieur.

Trois années après sa création s'ouvre le temps du bilan : les promesses ont-elles été tenues ?

Notre rapport, déposé le 12 juillet 2021 et fait au nom de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication du Sénat, dresse un premier état des lieux. Nous pensons que l'instauration de la CVEC constitue une avancée certaine. Nous disposons certes de peu de recul : sur les trois collectes examinées dans ce rapport, deux ont été bouleversées par la crise sanitaire. Toutefois, elle s'est avérée être un produit de collectes dynamique qui a permis le financement d'actions sociales, sanitaires, culturelles et sportives telles que l'intervention de psychologues ou encore la création d'un passeport culturel.

Pendant la pandémie, elle a constitué un levier d'intervention rapide et efficace pour la mise en place d'actions prioritaires, comme l'octroi d'aides financières aux étudiants ayant perdu leur emploi ou leur stage gratifié.

Instrument utile, la CVEC est néanmoins perfectible. Elle souffre d'un manque de visibilité auprès des étudiants, trop peu associés aux procédures d'utilisation et de suivi des crédits.

En outre, certains étudiants ne bénéficient que très peu des actions qu'elle finance. Cela est renforcé par le fait que les fonds



« Instrument utile, la CVEC est néanmoins perfectible »

sont redistribués aux établissements en fonction de leur effectif total, et non du nombre d'étudiants payeurs. Il existe également une très forte hétérogénéité de mise en œuvre selon les établissements et un degré d'appropriation par les Crous variable.

La CVEC a permis une mobilisation exceptionnelle dans ce contexte sanitaire qui l'est tout autant. Il faut cependant rester vigilant à ce qu'elle ne soit pas détournée de son objectif premier et devienne un substitut aux dotations de l'État.

Nous pensons que la crise doit impulser une réflexion sur d'éventuelles évolutions du dispositif. Ainsi nous proposons de lancer une consultation de l'ensemble des acteurs de la vie étudiante afin de répreciser le périmètre d'affectation de la CVEC et répondre à la question de la pérennisation du financement par elle des dispositifs exceptionnels mis en place pendant la crise. ●

LA LIBERTÉ D'INSTRUCTION DOIT ÊTRE SANCTUARISÉE

Agnès THILL

- ▶ Députée UDI et indépendants de l'Oise
- ▶ Membre de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation
- ▶ Membre du Conseil supérieur des programmes



Au rang des libertés sur lesquelles est fondée notre société, la liberté d'enseignement est particulièrement chérie de nos concitoyens. Cette liberté, constitutionnellement consacrée par la décision des « Sages » du 23 novembre 1977 (Décision n° 77-87 DC), inclut la liberté d'instruction qui en est une composante au regard des critères fixés par la jurisprudence du Conseil constitutionnel.

Ce principe, jusqu'à maintenant, permettait aux parents de décider du mode de formation et de transmission de la connaissance qui convenait le plus à leurs enfants, qu'il s'agisse de les placer « dans le public », dans des établissements d'enseignement sous-contrat ou hors contrat, ou bien de leur assurer à la maison une Instruction en Famille (IEF). Ces possibilités ont permis pendant longtemps aux parents de faire les choix nécessaires au développement et l'épanouissement de leurs enfants.

Or, depuis quelques mois déjà, la France assiste à une restriction inquiétante de cette liberté d'instruction. En effet, une pression régulière se met en place contre tous les modes d'instruction qui ne correspondent pas au schéma des établissements publics, laissant à penser que l'État serait tenté d'acquiescer le monopole de l'instruction au détriment de la cellule familiale.

Aussi, nous constatons la disparition du droit à l'IEF avec la loi confortant le respect des principes de la République promulguée en août 2021, mais aussi avec l'intensification de certains abus dans les contrôles au sein des familles et des établissements d'enseignement hors-contrat (entretiens individuels entre l'élève et l'inspecteur sans la présence d'un tiers adulte, photographies de correspondances personnelles d'élèves...).

Ces comportements ont pour motif légitime de lutter contre les tentatives de séparatisme. Cependant ne nous y trompons pas, car ces modes d'instruction ne forment majoritairement pas des dissidents mais plutôt des citoyens engagés, alors qu'à l'inverse, l'enseignement public ne parvient pas à endiguer les dérives communautaristes. Sous prétexte de faire face à d'indéniables déviances se met en place une punition collective dont font les frais tous les parents consciencieux et honnêtes.

Aussi, cette pression sur les modes légaux d'instruction alternative constitue peu à peu un goulet d'étranglement pour les familles qui connaissent pertinemment, dans un souci de régularité, l'importance des contrôles, mais qui ne comprennent pas cette logique coercitive, d'autant que l'enseignement public est bien souvent mis en cause pour son manque de moyens, pour la dégradation de son niveau d'instruction et pour l'absence croissante de cohésion sociale qu'il ne parvient plus à réaliser.

Le problème est surtout philosophique car cette liberté d'instruction repose sur le principe

« Sous prétexte de faire face à d'indéniables déviances se met en place une punition collective dont font les frais tous les parents consciencieux et honnêtes »

selon lequel, jusqu'à preuve du contraire, il revient aux parents d'assurer et d'assumer l'œuvre éducative de leurs enfants et que ces derniers n'appartiennent pas à l'État. Aussi la rhétorique selon laquelle les enfants seraient ceux de la République est peut-être porteuse sur le plan symbolique, mais elle est erronée sur le plan pratique, et la vigilance est de mise quant à la prétention de l'État de s'immiscer dans les choix familiaux.

Aussi, plus que jamais, cette liberté d'instruction doit être sanctuarisée afin de protéger les familles et de restaurer efficacement confiance et intelligence au cœur du pays. ●



OFFRONS UN AVENIR SEREIN ET AMBITIEUX À LA JEUNESSE DE FRANCE

Laurence

TRASTOURT-ISNART

- ▶ Députée LR des Alpes-Maritimes
- ▶ Membre de la commission de la Défense nationale et des Forces armées
- ▶ Vice-présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes



L'année écoulée a été particulièrement éprouvante pour la jeunesse française, avec des confinements et des couvre-feux successifs. La crise sanitaire a révélé des inégalités profondes dans le monde étudiant. La précarité s'est aggravée, la vie sociale de nos jeunes a été durement affectée et la qualité de l'enseignement à distance était loin d'être optimale.

Durant cette période morose, les cris de détresse des étudiants n'ont pas eu l'écho escompté au sommet de l'État. L'université et l'enseignement supérieur ont été négligés pendant une longue période, comme s'il ne s'agissait pas de lieux essentiels.

Pourtant, les jeunes sont porteurs d'espoir et d'avenir, l'université se doit d'être le lieu de tous les possibles. Accompagner les jeunes vers leur accomplissement personnel en leur offrant une formation de qualité et une vie étudiante enrichissante est un enjeu majeur.

Malgré le retour à une vie plus normale et la reprise des cours en présentiel, des dysfonctionnements demeurent. Dès le début de leur parcours, les primo-étudiants ne sont pas suffisamment considérés et accompagnés. De plus, de nombreux jeunes se sont trouvés sans affectation pour leur première année dans l'enseignement supérieur. Parcoursup ne fait d'ailleurs toujours pas preuve de réelle transparence sur les critères de sélection ni sur l'évolution des admissions en temps réel, alors que les étudiants le demandent très largement.

À l'université, de nombreux étudiants sont quelquefois confrontés à un endettement pour parvenir à suivre leur cursus, une alimentation de mauvaise qualité, voire un logement insalubre... Les raisons de leur situation précaire sont nombreuses, cependant, ils poursuivent leur formation avec détermination et pugnacité.

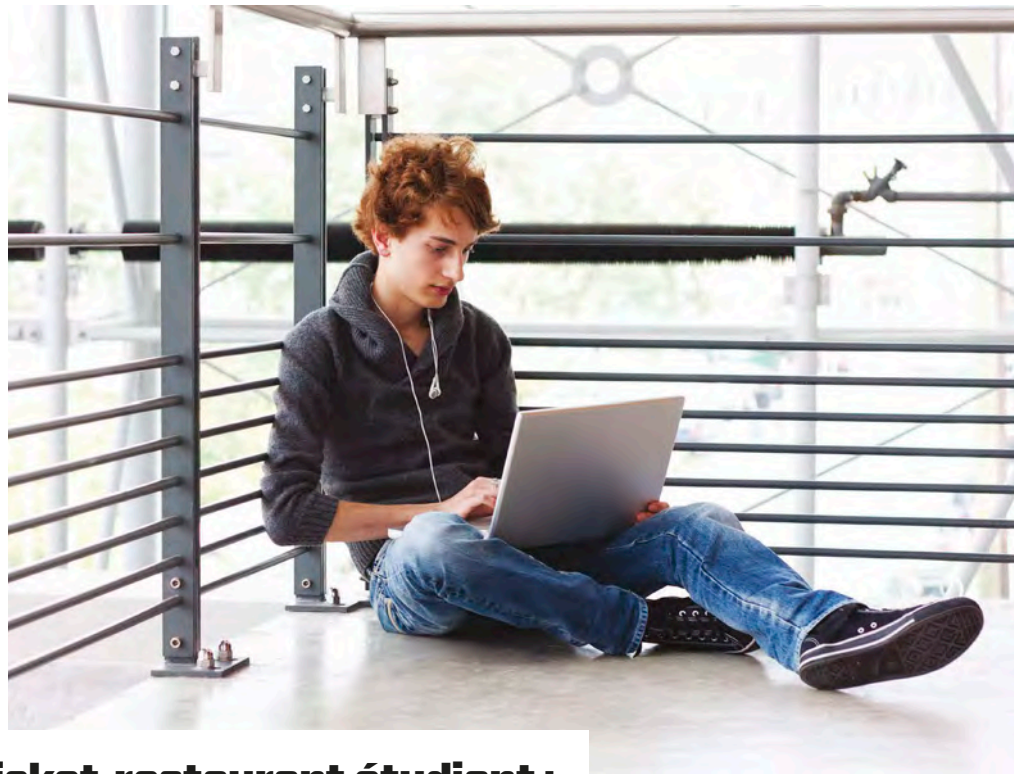
Ce que la jeunesse demande, c'est finalement plus de moyens, plus d'écoute et de considération pour une meilleure égalité des

chances dans le parcours étudiant. Malheureusement le Gouvernement et plus précisément le ministère de l'Enseignement supérieur, après sa gestion contestée de la crise sanitaire et son silence assourdissant vis-à-vis des étudiants, n'est pas à l'écoute des aspirations de notre jeunesse.

Récemment, la majorité LaREM rejetait la proposition de loi sur le ticket-restaurant étudiant portée par Les Républicains à l'Assemblée nationale. Alors que notre groupe politique proposait une mesure de bon sens qui permettait une aide significative pour les achats alimentaires sur le même modèle que le ticket-restaurant proposé par les entreprises, les députés LREM l'ont rejeté sans argument concret ni proposition alternative. Il s'agissait pourtant d'un nouveau dispositif d'équité et accessible pour tous.

Les étudiants auraient pu bénéficier de ces tickets d'une valeur de 6,60 euros dont la moitié aurait été prise en charge par l'État pour payer leurs repas ou leurs courses alimentaires. Saluée sur tous les bancs de l'opposition, cette mesure n'aura pas été retenue par le Gouvernement, mais l'espoir demeure quant à des débats constructifs sur le sujet à l'avenir.

Désormais, il faut agir dans l'intérêt général. Le ministère

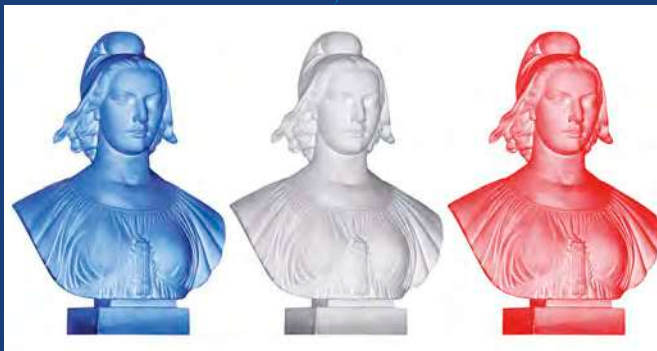


Le ticket-restaurant étudiant : « une mesure de bon sens »

de l'Enseignement supérieur doit redevenir une institution centrale et force de propositions. La loi sur l'autonomie des universités, qui porte ses fruits aujourd'hui, c'est la droite qui l'a défendue !

Ce ministère doit devenir une référence et s'identifier comme un ministère d'avenir. Il doit réaffirmer son ambition de rendre nos universités plus performantes et d'assurer aux jeunes une vie étudiante de qualité portée par un enseignement au plus haut niveau. Offrons un avenir serein et ambitieux à la jeunesse de France ! ●

MISMISSIONS NOTIFICATIONS EFFETS



Sommaire

- 39 Présidence de la République
- 39 Gouvernement
- 47 Parlement
- 48 Corps d'État
- 49 Autorités administratives indépendantes, collectivités d'outre-mer, conseils régionaux, conseils départementaux
- 55 Autres mouvements

LE TROMBINOSCOPE

L'information professionnelle du monde politique

Pour savoir **QUI EST QUI**
et **QUI FAIT QUOI**
en France

Tome I

« Parlement,
Gouvernement &
Institutions »

PARU EN
SEPTEMBRE 2021



Tome II

« Régions,
Départements
& Communes »

PROCHAINE PARUTION
DÉCEMBRE 2021

18 000 personnes citées
2 tomes
Fonctions
Attributions
Biographies
Photos et coordonnées

Je commande **Le Trombinoscope 2021/2022** et choisis la formule suivante :

REV21

- le lot Tome I + Tome II au prix de 285 €^{HT} soit 312,68 €^{TTC}
 - le lot + la Revue du Trombinoscope (11 n° par an) au prix de 445 €^{HT} soit 481,48 €^{TTC}
 - le lot + la Revue du Trombinoscope (11 n° par an) + un accès illimité pendant un an à la base France du site trombinoscope.com au prix de 695 €^{HT} soit 781,48 €^{TTC}
- TVA 5,5 % (tomes et revue), 20 % (site). Frais de port inclus (6 € par tome).

M. Mme

NOM / Prénom :

Entreprise ou Organisme :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays

Tél. :

Fax :

E-mail :

Je joins mon règlement à l'ordre du Trombinoscope par :

Chèque Mandat Carte bancaire Visa / Mastercard

N°

Validité

CW (3 derniers chiffres au verso de votre carte bancaire)

Je réglerai à réception de facture

Date et Signature

Bulletin à retourner au Trombinoscope
Service abonnements - CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - Fax : 03 27 61 22 52

www.trombinoscope.com

BON DE COMMANDE



Transformer la vie des patients par la science[™]

S'unir, c'est oser conjuguer les talents et les expertises d'une recherche agile et d'un développement robuste pour créer une entreprise biopharmaceutique de premier plan.

Innover, c'est oser explorer de nouvelles voies thérapeutiques pour proposer des médicaments qui transforment la vie des patients.

Soutenir, c'est oser s'engager pour aider les patients à vaincre des maladies graves comme les cancers, les pathologies du système immunitaire, les maladies cardiovasculaires ou les fibroses. Aucune approche n'est trop audacieuse pour servir les patients.

Une vision unique nous anime : Transformer la vie des patients par la science.